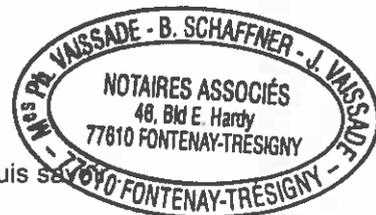


ORIGINE DE PROPRIETE



Ce terrain appartient à la société AMENAGEMENT 77 pour l'avoir acquis se

I - LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZL N°192 :

De Monsieur Daniel Charles PIEDELOUP, Retraité, et Madame Liliane Catherine BERTHEAU, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) 2 Clos des Bordes,

Mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me SCHAFFNER Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 20 Mai 1998, leur union ayant été célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 24 Juin 1961, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me VAISSADE Notaire associé à FONTENAY TRESIGNY le 11 Décembre 2003.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de 174 970,44 €, payé comptant et quittancé à l'acte.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 3 Mars 2004 Volume 2004 P N°1249, avec état négatif du chef des vendeurs.

Du chef de Monsieur et Madame PIEDELOUP :

Ledit BIEN dépendait de la communauté universelle existant entre Monsieur et Madame PIEDELOUP savoir:

1°) au moyen de l'acquisition d'un immeuble plus important, faite par Madame PIEDELOUP seule, de ses deniers personnels, alors qu'elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts avec Monsieur PIEDELOUP,

Des Consorts RAULIN suivant acte reçu par Maître DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne), le 3 novembre 1980.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au Bureau des Hypothèques de COULOMMIERS, le 18 novembre 1980 volume 2075, numéro 17.

L'état délivré sur cette publication du chef des vendeurs était négatif d'inscription.

2°) pour avoir été apporté par Madame PIEDELOUP à la Communauté universelle adoptée par elle et son mari suivant contrat de mariage reçu par Me SCHAFFNER Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 20 Mai 1998, homologué selon jugement du Tribunal de Grande Instance de MEAUX (Seine et Marne) en date du 18 Novembre 1998, ainsi qu'il résulte d'une déclaration d'avoir reçue par le notaire soussigné le 11 Décembre 2003, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 24 Février 2004 Volume 2004 P N°1075.

Du chef des Consorts RAULIN :

Ledit immeuble était détaché d'un immeuble plus important qui a été attribué aux Consorts RAULIN en remplacement d'autres immeubles qu'ils possédaient lors des opérations de remembrement des Communes de FONTENAY TRESIGNY et MARLES EN BRIE, suivant procès verbal déposé en Mairie de MARLES EN BRIE et de FONTENAY TRESIGNY le 17 DECEMBRE 1956 et publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 17 DECEMBRE 1956 Volume 33 N°1 à 141.

Les opérations de remembrement ayant pour effet de purger les immeubles remembrés de tous les droits et actions réels qui pourraient les grever du chef des propriétaires dépossédés et de leurs auteurs, il n'est pas nécessaire d'établir l'origine antérieure dudit immeuble.

II – LES PARCELLES CADASTREES SECTION E N°198 et 201 :

De :

1°) Monsieur Christian André VAN DE KERCHOVE, Agriculteur, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Ferme de Sourdeau, 22 Avenue Pasteur, époux de Madame Jacqueline Léontine Henriette VIDUS,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de son contrat de mariage reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 2 Mars 1967, préalable à son union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 4 Mars 1967, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

2°) Et Monsieur Eugène André Jules Joseph VAN DE KERCHOVE, Retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) 20 Avenue Pasteur, veuf en premières noces et non remarié de Madame Sylvianne Marie PIONNET.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER Notaire associé à FONTENAY TRESIGNY le 16 Juillet 2004.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 382 700 € payé comptant et quittancé à l'acte.

Une copie authentique de cet acte est en cours de publication au bureau des hypothèques de COULOMMIERS.

Du chef des Consorts VAN DE KERCHOVE :

Ledit BIEN appartenait pour l'usufruit à Monsieur Eugène VAN DE KERCHOVE et pour la nue propriété à Monsieur Christian VAN DE KERCHOVE par suite des faits suivants:

A - DU CHEF DE LA COMMUNAUTE VAN DE KERCHOVE-PIONET

Il dépendait originellement de la communauté de biens réduite aux acquêts ayant existé entre Monsieur Eugène VAN DE KERCHOVE vendeur aux présentes et Madame Sylvianne Marie PIONNET, en son vivant retraitée, son épouse, par suite de l'acquisition qu'ils en avaient conjointement faite au cours et pour ladite communauté:

1°) La parcelle cadastrée section E N°198. provenant de la E 153 :

de Monsieur Etienne Alfred LORIN, Directeur de l'Ecole d'Accordéon de PARIS, et Madame Jeanne Louise CARANDI, son épouse, demeurant ensemble à PARIS, 68 Rue Joseph de Maistre, suivant acte reçu par Maître BOUCHEIX Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne), le 29 octobre 1962.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 24 novembre 1962, volume 295, numéro 40, faisant suite à un cahier des charges dressé par le même notaire le 22 Octobre 1962, publié audit bureau des hypothèques le 24 Novembre 1962 Volume 295 N 38.

L'état délivré sur cette publication était négatif.

2°) La parcelle cadastrée section E W201 provenant de la parcelle E 197 et antérieurement de la Parcelle E 152 :

Suivant acte reçu par Maître BOUCHEIX, Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine

et Marne) le 29 octobre 1962 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 24 novembre 1962 volume 295, numéro 40, faisant suite à un cahier des charges dressé par le même notaire le 22 Octobre 1962, publié audit bureau des hypothèques le 24 Novembre 1962 Volume 295 N°8.

B - DONATION ENTRE VIFS VAN DE KERCHOVE:

Suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne), le 22 décembre 1981, Monsieur et Madame Eugène VAN DE KERCHOVE ont fait donation en nue propriété à Monsieur Christian VAN DE KERCHOVE de divers biens immobiliers dont ceux objet des présentes.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, les 29 Janvier et 5 mars 1982, volume 2225, numéro 9 avec état négatif du chef des donateurs.

Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.

Observation faite que l'usufruit réservé par la donatrice s'est éteint par suite de son décès survenu à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 6 Septembre 2001; le donateur restant seul usufruitier des biens donnés.

III - LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZL N°232 :

Pour avoir été acquise par la SOCIETE D'EQUIPEMENT DE SEINE ET MARNE (S.E.S.M.) devenue depuis AMENAGEMENT 77, avec plusieurs immeubles formant la ZAC DE FREGY suivant actes ci-après avec les anciens numéros de cadastre, de :

1 - ZL 7 :

Monsieur Claude Henri Lucien JARRY, Sans Profession demeurant à MONTREUIL SOUS BOIS (Seine Saint Denis) 233 Boulevard Aristide Briand, célibataire majeur.

Madame Monique JARRY, demeurant à MONTREUIL SOUS BOIS 44 Allée Daniel Ferry, épouse de Monsieur Jacques Marie Victor DECROLIER,

Avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de MONTREUIL SOUS BOIS le 25 AVRIL 1953, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Monsieur Georges Lucien JARRY, Sans Profession, demeurant à PARIS (20ème) 37 Rue des Panoyaux, époux de Madame Jeanne Léone Françoise DUBOIS,

Avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie du Vingtième arrondissement de PARIS le 15 OCTOBRE 1960, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Monsieur Marcel Lucien JARRY, Régleur sur Presse, demeurant à MONTREUIL SOUS BOIS 72 Allée Suzanne Martorell, époux de Madame Huguette Geneviève CHAUVEL,

Avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de MONTREUIL SOUS BOIS le 14 FEVRIER 1959, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Et Madame Claudine Michelle JARRY, Gardienne d'Ecole demeurant à MONTREUIL SOUS BOIS 12 Rue Pépin, veuve en première noces non remariée de Monsieur Marcel Fernand CHAUVEL.

Aux termes d'un acte reçu par Me LENNE Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne) le 10 AOUT 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 9 OCTOBRE 1989 Volume 3249 N°11, avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DES CONSORTS JARRY:

Ledit immeuble appartenait aux Consorts JAY pour l'avoir recueilli dans la succession de Monsieur Lucien Arsène JARRY, leur père, en son vivant, domicilié à MONTREUIL-sous-BOIS, décédé à FONTENAY-TRESIGNY, où il se trouvait momentanément, le 24 septembre 1968, époux de Madame Michelle Henriette Louise DEGUY, elle-même depuis décédée à MONTREUIL-sous-BOIS, le 25 mars 1977.

Duquel ils étaient héritiers, conjointement pour le tout et divisément chacun pour un/cinquième.

Ainsi constaté dans un acte de notoriété dressé, à défaut d'inventaire, après ce décès, par Me LENNE, notaire à ROZAIE (Seine et Marne), le cinq avril mil neuf cent-soixante-dix-neuf.

Cette transmission a fait l'objet d'une attestation de propriété dressée par ledit Me LENNE, le deux juin mil neuf cent-soixante-dix-neuf, publié au bureau des Hypothèques de COULOMMIERS, le 2 Juillet 1979, volume 1888, n°21.

DU CHEF DE MONSIEUR JARRY :

Antérieurement, cet immeuble appartenait en propre à Monsieur Lucien JARRY, sus-nommé, pour lui avoir été attribué lors des opérations de remembrement effectuées sur le territoire de la Commune de FONTENAY-TRESIGNY, suivant procès-verbal en date du 26 octobre 1956, publié à la Conservation des Hypothèques de COULOMMIERS, le 17 décembre 1956, volume 33, numéro 60.

II - ZL 9 :

Monsieur Louis Marcel CHENNEVIERE, Retraité, demeurant à MEAUX (Seine et Marne) 52 Avenue Joffre, veuf en premières noces non remarié de Madame Yvonne Augusta MARIN.

Aux termes d'un acte reçu par Me LENNE Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne) le 11 AOUT 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 13 SEPTEMBRE 1989 Volume 3237 N°6 avec état négatif du chef du vendeur.

DU CHEF DE MONSIEUR CHENNEVIERE :

Ledit immeuble appartenait à Monsieur CHENNEVIERE comme étant compris dans l'attribution, à lui faite, aux termes d'un acte reçu par Me BOUCHEIX, notaire à ROZAY-en-Brie, le 6 février 1970, contenant:

1ent - Donation entre vifs à titre de partage anticipé par Madame Marcelle Denise LEFEVRE, veuve en premières noces de Monsieur Louis Adrien CHENNEVIERE et en deuxièmes noces de Monsieur Roland VENOT, demeurant à FONTENAY-TRESIGNY, de tous les immeubles lui appartenant, au profit de ses deux enfants et seuls présomptifs héritiers, chacun pour moitié, dont Monsieur CHENNEVIERE, ci-dessus.

2ent - Et partage, sans soulte, entre les donataires, des biens donnés.

Cette donation a eu lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, devenues sans objet par suite du décès de la donatrice arrivé à MEAUX, le.

deux Mai mil neuf cent-soixante-dix-huit..

Ledit acte de donation à titre de partage anticipé a été publié au Bureau des Hypothèques de COULOMMIERS, le quatre mai mil neuf cent-soixante dix, volume 788, numéro 19.

Un certificat du conservateur des Hypothèques, délivré sur formalités, était négatif d'inscription du chef de la donatrice.

III - ZL 6 et F 280 :

Monsieur Robert Abel François MORET, demeurant à COULOMMIERS (Seine et Marne) 33 Rue Carnot, veuf en premières noces de Madame Marie Jeanne Louise Augustine DAGRON, et époux en secondes noces de Madame Adrienne Marie Jeanne GRASSART,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 3 MARS 1969, préalable à leur union célébrée à la Mairie de NESLES LA GILBERDE (Seine et Marne) le 7 MARS 1969, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me DOZINEL Notaire associé à COULOMMIERS (Seine et Marne) le 12 AOUT 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 9 OCTOBRE 1989 Volume 3250 N°8 avec état négatif du chef du vendeur.

DU CHEF DE MONSIEUR MORET

Les biens présentement vendus appartiennent en propre à Mr MORET pour les avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY. le 21 avril 1972. contenant licitation faisant cesser l'indivision par les Consorts MORET, à son profit.

Moyennant pour les parts et portions des immeubles faisant l'objet de cette licitation. le prix principal de VINGT NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS (29.860 Frs) payé comptant et quittancé audit acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 31 mai 1972 Volume 1012 n° 20.

IV - ZL 8 :

Monsieur Julien Emile MATHIAS, Retraité, demeurant à VERNEUIL L'ETANG (Seine et Marne) 7 Rue de la Gare, époux de Madame Guiseppina Térésita CRESPI,

Avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me JACQUEMAIN Notaire, à CHAUMES EN BRIE (Seine et Marne) le 15 MARS 1946, préalable à leur union célébrée à la Mairie du seizième Arrondissement de PARIS le 25 MARS 1946, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 3 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 Volume 3282 N°13, avec état négatif du chef du vendeur.

DU CHEF DE MONSIEUR MATHIAS:

Ledit immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Monsieur

MATHIAS, pour lui avoir été attribué avec d'autres immeubles aux termes d' un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 19 AVRIL 1962, contenant entre lui et :

1°- Madame Suzanne Eugénie TESSIER, Sans Profession, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Boulevard Etienne Hardy, veuve non remariée de Monsieur Louis Victor MATHIAS.

2°- Et Monsieur Jean Louis Alexandre MATHIAS, Ouvrier demeurant à NEUFMOUTIERS EN BRIE (Seine et Marne) Pigeonniers, divorcé en premières noces non remarié Camélia Christina Johanna Marie KOOYMANS,

Le partage des biens dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur Louis Victor MATHIAS et son épouse née TESSIER sus nommée, que de la succession de ce dernier.

Ce partage a eu lieu sans soult ni retour de part ni d'autre.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 15 JUN 1962 Volume 276 N°6.

V - ZL 134 et 149 :

Madame Liliane Catherine BERTHEAU, Employée, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Rue La Fayette, épouse de Monsieur Daniel Charles PIEDE LOUP,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 24 JUN 1961, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 8 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 Volume 3282 N°11 , avec état négatif du chef de la venderesse.

DU CHEF DE MADAME PIEDELOUP :

Ledit immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Madame PIEDELOUP, par suite de l'acquisition qu'elle en avait faite à titre de remploi de biens propres, de :

1°- Monsieur Michel Pierre Marie RAULIN, Directeur Commercial, demeurant à PARIS (17ème) 40 Avenue de la Grande Armée, époux de Madame Paule Marie Gabrielle Andrée VAN GAVER,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me COURET Notaire à TOULON (Var) le 8 AOUT 1950, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

2°- Madame Martine Solange Marie RAULIN, Sans Profession, demeurant à PARIS (16ème) 16 Avenue, du Président Wilson, épouse de Monsieur Marc Lucien Pierre PECHENART,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me BOUVET Notaire à PARIS le 22.OCTOBRE 1957, préalable à leur union célébrée à la Résidence de PORT AUX FRANCAIS, ILES KERGUELEN (Océan Indien Austral) le 16 DECEMBRE 1957,

sans que depuis. lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

3°- Et Madame Françoise Geneviève Marie RAULIN, Sans Profession, demeurant à PARIS (9ème) 16 Rue Moncey, divorcée en premières noces non remariée de Monsieur Guy GOEDERT, suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de PARIS rendu le 25 OCTOBRE 1969, confirmé par Arrêt de la Cour d'Appel de PARIS en date du 29 JUN 1971, régulièrement transcrit en marge de l'Etat Civil.

Aux termes, savoir:

LA PARTIE CADASTREE SECTION ZL N°134 :

D'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 6 DECEMBRE 1985.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 23 000 Francs payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 6 FEVRIER 1986 Volume 2682 N°14, avec état négatif du chef des vendeurs.

LE SURPLUS CADASTRE SECTION ZL N°149 :

D'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 3 NOVEMBRE 1980, comme détaché d'un immeuble plus important.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 232 800 Francs s'appliquant aux biens présentement vendus à concurrence de 86 345 Francs, payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 18 NOVEMBRE 1980 Volume 2075 N°17, avec état du chef des vendeurs, révélant l'existence d'une publication relative à une condition particulière devenue caduque depuis, ainsi déclaré.

DU CHEF DES CONSORTS RAULIN :

Lesdits immeubles étaient détachés d'un immeuble plus important qui avait été attribué aux Consorts RAULIN en remplacement d'autres immeubles qu'ils possédaient, lors des opérations de remembrement de la Commune de MARLES EN BRIE, par extension FONTENAY TRESIGNY, suivant Procès-verbal en date du 17 DECEMBRE 1956, publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le même jour Volume 33 N°1 à 141.

VI - F 717 et 718 :

Monsieur Louis Gérard MATHIAS, demeurant à FONTENAY TRESIGNY, 21 Rue La Fayette, époux de Madame Gisèle Paulette PREHU,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de DOLE (Jura) le 18 AVRIL 1959, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Monsieur Jean Paul MATHIAS, Boulanger, demeurant à LE DESCHAUX (Jura), époux de Madame Monique Nicole Yvette PEUDEPIECE,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée

à la Mairie de DOLE (Jura) le 6 JANVIER 1962, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Et Monsieur Patrick Albert Julien MATHIAS, Restaurateur, demeurant à DOLE (Jura) 75 Rue des Nouvelles, époux de Madame Annie Marie-Louise BOISSET,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de DOLE (Jura) le 11 AVRIL 1970, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 2 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 30 JANVIER 1990 Volume 1990 N°206, avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DES CONSORTS MATHIAS:

Ledit immeuble appartenait aux Consorts MATHIAS, chacun pour un tiers, comme étant détaché d'un immeuble plus important recueilli par eux avec d'autres immeubles dans la succession de leur Père, Monsieur Jean Louis Alexandre MATHIAS, né à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 30 DECEMBRE 1911, en son vivant Retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 10 Boulevard Etienne Hardy, divorcé en premières noces de Madame Cornélia Christina Johanna Maria HOOYMANS, et veuf en secondes noces non remarié de Madame Liliane Pâquerette GUERIN, décédé à FONTENAY TRESIGNY le 4 AOUT 1977, dont ils étaient seuls héritiers, comme étant seuls issus de son union avec sa première épouse sus nommée,

Ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de Notoriété reçu après ce décès par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 7 OCTOBRE 1977.

Une attestation de propriété a été dressée après ce décès par ledit Me DELECHAT le 25 FEVRIER 1978 et une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 2 MAI 1978 Volume 1731 N°7 avec état négatif du chef du de cujus.

DU CHEF DE MONSIEUR Jean Louis MATHIAS

Cet immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Monsieur MATHIAS de cujus, pour lui avoir été attribué avec d'autres immeubles aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 19 AVRIL 1962, contenant liquidation et partage des biens dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur Louis Victor MATHIAS et Madame Suzanne Eugénie TESSIER, son épouse, ses Père et Mère que de la succession dudit Monsieur Louis Victor MATHIAS.

Ce partage a eu lieu entre ladite Madame MATHIAS née TESSIER, Monsieur Jean MATHIAS, et son Frère consanguin, Monsieur Julien Emile MATHIAS, Garagiste, demeurant à VERNEUIL L'ETANG (Seine et Marne) , époux de Madame Guiseppina Térésita CRESPI.

Ce partage a eu lieu sans soulte ni retour de part

VII - F 272 :

Madame Gabrielle Aimée CAUCHIE, Sans Profession, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 55 Avenue de Verdun, épouse de Monsieur Georges Charles LEGAY, Avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 5 SEPTEMBRE 1942, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire 0 FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 3 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 Volume 3282 N°15, avec état négatif du chef de la venderesse.

DU CHEF DE MADAME LEGAY :

Ledit immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Madame LEGAY, pour lui avoir été donné par son Père,

Monsieur Gabriel CAUCHIE, Agent de Voirie, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Avenue de Verdun, époux de Madame Aimée MORIZE,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 26 SEPTEMBRE 1925.

Dont elle était seule présomptive héritière avec son Frère Monsieur Gilbert CAUCHIE, Contrôleur, demeurant à LIVRY GARGAN (Seine et Oise) 6 Avenue de Turgot,

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 11 MARS 1961.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 21 AVRIL 1961 Volume 225 N°40, avec état négatif du chef du donateur et de son épouse.

Cette donation a pu recevoir sa pleine et entière exécution attendu le décès du donateur à FONTENAY TRESIGNY le 25 MAI 1962 et de son épouse à COULOMMIERS (Seine et Marne) le 25 JUIN 1977, ne laissant tous deux pas d'autres héritiers que leurs deux enfants sus nommés dont l'une donataire.

Un acte de Notoriété a été reçu après le décès de Monsieur Gabriel CAUCHIE par ledit Me DELECHAT le 31 DECEMBRE 1964.

VIII - F 373 :

Monsieur Pierre André CAUCHIE, Retraité, demeurant à LA FERTE LOUPIERE (Yonne), époux de Madame Hélène Simone LEMIRE,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée

à la Mairie de VILBERT (Seine et Marne) le 16 DECEMBRE 1950, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Monsieur Jacques Jean CAUCHIE, Retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 20 Rue du Docteur Prévost, époux de Madame Jeanne Eugénie SAVARY,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de VAIRES SUR MARNE (Seine et Marne) le 16 OCTOBRE 1948, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Monsieur René Raymond CAUCHIE, Retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 48 Rue Le Nôtre, époux de Madame Madeleine SEVESTE,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de TOURNAN EN BRIE (Seine et Marne) le 10 JUILLET 1954, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire

Monsieur Roland Roger CAUCHIE, Fonctionnaire, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 14 Rue Pillot, époux de Madame Madeleine Denise SUARD,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de VERNEUIL L'ETANG (Seine et Marne) le 20 DECEMBRE 1952, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Et Monsieur Claude Georges CAUCHIE, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 14 Rue Constant André, époux de Madame Christiane Denise DUCOUSSO,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 12 AVRIL 1952, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 9 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 volume 3282 N°14, avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DES CONSORTS CAUCHIE :

Ledit immeuble appartenait conjointement et indivisément aux Consorts CAUCHIE, pour l'avoir recueilli dans la succession de leur Père:

Monsieur Raymond CAUCHIE, né à FONTENAY TRESIGNY le 15 AVRIL 1903, en son vivant retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 14 Rue Pillot, y décédé le 27 DECEMBRE 1974, époux de Madame Marcelle Madeleine ROLLAND,

Dont ils étaient seuls héritiers, conjointement pour le tout ou divisément chacun pour UN/CINQUIEME, sauf les droits d'usufruit de l'épouse survivante dont il sera ci-après parlé, comme étant les seuls enfants issus de l'union du défunt avec Madame Marcelle Madeleine ROLLAND.

L'épouse survivante, commune légalement en biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébré à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 21 JUILLET 1924, étant donataire de l'usufruit des biens dépendant de la succession de son mari en vertu d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 12 JUILLET 1960, enregistré,

Ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de Notoriété reçu à défaut

d'inventaire après le décès de Monsieur CAUCHIE par ledit Me DELECHAT le 24 MARS 1975.

Observation faite que les droits d'usufruit de l'épouse survivante se sont éteints par suite de son décès survenu à FONTENAY TRESIGNY en son domicile le 13 MARS 1976.

Une attestation de propriété a été dressée après ces décès par le notaire soussigné le 9 Novembre 1989 et une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 Décembre 1989 Volume 3282 N°7.

IX - ZL 2 :

Madame Gisèle Germaine TASSE, Sans Profession, demeurant à MANDELIEU (Alpes Maritimes) Villa Les Fauvettes, 114 Rue de Caylus, épouse de Monsieur Jean Gabriel André HAYOTTE,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 10 FEVRIER 1968, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 6 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 Volume 3282 N°12, avec état négatif du chef de la venderesse.

DU CHEF DE MADAME HAYOTTE :

Ledit immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Madame HAYOTTE pour lui' avoir été attribué avec d'autres immeubles aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 15 DECEMBRE 1976, contenant donation par Monsieur Lucien Louis Henri Raymond TASSE, Comptable agréé, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 1 Rue Jehan de Brie, veuf en premières noces de Madame Marcelle Yvonne CLEMENT et époux en secondes noces de Madame Gilberte Marie ESTORGES,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DE RIDDER, Notaire à PARIS le 21 OCTOBRE 1970, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

A ses deux enfants et seuls présomptifs héritiers, au nombre desquels se trouvait Madame HAYOTTE de divers biens,

Et partage entre les donataires et sous la médiation du donateur tant des biens donnés que ceux recueillis par eux dans les Communauté et succession de leurs parents à la suite du décès de leur Mère.

Ce partage a eu lieu sans soulte à la charge de Madame HAYOTTE.

Audit acte, le donateur s'était réservé l'usufruit des biens donnés. Cet usufruit s'est éteint par suite du décès de ce dernier survenu en son domicile à FONTENAY TRESIGNY le 5 MAI 1980. , ,

Une expédition de cette donation-partage a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 29 DECEMBRE 1976 Volume 1551 N°11.

DU CHEF DE MONSIEUR ET MADAME TASSE:

Cet immeuble dépendait originairement de la communauté légale de biens ayant existé entre Monsieur et Madame TASSE-CLEMENT par suite de l'acquisition

que Monsieur TASSE en avait faite seul avec d'autres immeubles, au cours et pour le compte de ladite communauté de :

Monsieur Albert Pierre Joseph VERWAEDE, Contrôleur principal' des Contributions Indirectes en Retraite, demeurant à BRIE COMTE ROBERT (Seine et Marne) 30 Avenue Georges Clémenceau, époux de Madame Valentine Jeanne Emilienne NOTTIN,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me JACQUEMAIN Notaire à CHAUMES EN BRIE (Seine et Marne) le 31 JUILLET 1937.

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 3 DECEMBRE 1960.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 15 DECEMBRE 1960 Volume 209 N°20, avec état négatif du chef du vendeur.

DECES DE MADAME TASSE née CLEMENT:

Madame Marcelle Yvonne CLEMENT, née à CHATEAUDUN (Eure et Loir) le 6 OCTOBRE 1897, en son vivant sans Profession demeurant à FONTENAY TRESIGNY 1 Rue Jehan de Brie, épouse de Monsieur Lucien Louis Henri Raymond TASSE, est décédée à FONTENAY TRESIGNY le 8 AOUT 1968, laissant son mari survivant,

Commun légalement en biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHATEAUDUN (Loir et Cher) le 7 JUILLET 1923,

Donataire de l'usufruit des biens dépendant de la succession de son épouse en vertu d'un acte reçu par Me AUDINOT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 2 SEPTEMBRE 1946, enregistré,

Et pour seuls héritiers conjointement pour le tout ou divisément chacun pour moitié,

Madame HAYOTTE sus nommée,

Et Monsieur René Augustin AGOGUE-TASSE, Arboriculteur, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 1 Rue Jehan de Brie, époux de Madame Jacqueline Angéline MITTON,

Ses deux enfants adoptifs et seuls présomptifs héritiers.

Ainsi que ces qualités sont constatées par l'intitulé de l'inventaire dressé après ce décès par Me DELECHAT notaire sus nommé le 16 NOVEMBRE 1968.

Une attestation de propriété a été dressée après ce décès par ledit Me DELECHAT le 11 JANVIER 1969 et une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 1er AVRIL 1969 Volume 681 N°25.

CONVENTION D'INDIVISION ET DONATION-PARTAGE:

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 11 JANVIER 1969, les Consorts TASSE sus nommés, à la suite du décès de Madame TASSE ont établi entre eux une convention d'indivision pour les immeubles recueillis dans la succession de cette dernière.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 10 AVRIL 1969 Volume 683 N°24.

Puis se sont partagés lesdits biens suivant acte de donation partage par Monsieur TASSE à ses deux enfants, suivant acte reçu par ledit Me DELECHAT le 21

JUILLET 1972 aux termes duquel le donateur s'était réservé l'usufruit des biens donnés, usufruit éteint par son décès ci-dessus relaté.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 1er SEPTEMBRE 1972 Volume 1043 N°4.

X - F 271 :

Madame René Alexandrine OUVRAT, Retraitée, demeurant à FONTENAY TRESIGNY 46 Bis Avenue de Verdun, épouse de Monsieur Marcel REDON, Avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me THOMAS Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 3 FEVRIER 1933, préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 11 FEVRIER 1933, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 14 et 21 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant, aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 DECEMBRE 1989 Volume 3282 N°10, avec état négatif du chef de la venderesse.

DU CHEF DE MADAME REDON:

Ledit immeuble appartenait en propre et en toute propriété à Madame REDON pour l'avoir recueilli avec d'autres immeubles dans les successions confondues de ses Père et Mère dont elle était seule et unique héritière comme étant seule issue de leur union:

Monsieur Alexandre OUVRAT, né à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 8 JANVIER 1880, en son vivant maçon, décédé "Mort pour la France" au BOIS LEPRETRE (Meurthe et Moselle) le 23 JUIN 1915,

Et Madame Léontine THIRION, son épouse, née à ORMEAUX (Seine et Marne) le 20 FEVRIER 1885, en son vivant Retraitée, décédée à FONTENAY TRESIGNY le 14 JANVIER 1961, Tous deux demeurant à FONTENAY TRESIGNY, et communs en biens,

Ainsi que ces qualités sont constatées par l'intitulé de l'inventaire dressé après le décès de Monsieur OUVRAT par Me CAMUS Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 30 AOUT 1919, et l'acte de notoriété reçu à défaut d'inventaire après le décès de Madame OUVRAT par Me DELECHAT Notaire sus nommé le 10 FEVRIER 1961.

Une attestation de propriété a été dressée après ces décès par ledit Me DELECHAT le 4 MARS 1961 et une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 22 MARS 1961 Volume 221 N°44.

XI - F 284 et 224 et ZL 10 :

Madame Nicole Aline VION, Secrétaire, demeurant à ARGENTEUIL (Val d'Oise) 52 Rue du Poirier Fourrier, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Guy Marcel BOULANGER,

Ayant agi audit acte tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice de sa Fille majeure sous tutelle:

Mademoiselle Odile Madeleine BOULANGER, Sans Profession, demeurant avec elle, célibataire majeure,

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 22 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 Décembre 1989 Volume 3282 N°17, avec état négatif du chef des vendeurs

DU CHEF DES CONSORTS BOULANGER:

Ledit immeuble appartenait aux Consorts BOULANGER, savoir:

LA PARTIE CADASTREE SECTION F N°284 : par suite des faits suivants:

DU CHEF DE MONSIEUR ET MADAME BOULANGER:

Il dépendait originairement de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame BOULANGER, par suite de l'acquisition qu'ils en avaient conjointement faite de :

1°) Monsieur Henri Lucien Fernand TOURIGNY, Ajusteur, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Avenue de Verdun, époux de Madame Odile Yvonne Marie LE BOEDEC,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 12 JUIN 1954. .

2°) Madame Lucienne Marcelle Hélène TOURIGNY, Gérante de Coopérative, demeurant à JOUY SUR MORIN (Seine et Marne) épouse de Monsieur Pierre Jacques PRADEL,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébré à la Mairie de GRETZ-ARMAINVILLIERS (Seine et Marne) le 3 SEPTEMBRE 1949.

3°) Et Madame Marcelle Henriette Gabrielle TOURIGNY Sans Profession, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Rue du Général de Gaulle, épouse de Monsieur Pierre Lucien LANGE,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 11 SEPTEMBRE 1954.

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 3 OCTOBRE 1964.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 650 Francs payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 30 OCTOBRE 1964 Volume 394 N°3, avec état négatif du chef des vendeurs.

DECES DE MONSIEUR BOULANGER:

Monsieur Guy Marcel BOULANGER, né à CRAILLY EN BRIE (Seine et Marne) le 7 JUILLET 1929, en son vivant Tourneur, demeurant à ARGENTEUIL (Val d'Oise) 52 Rue du Poirier Fourrier, époux de Madame Nicole Aline VION, est décédé à ARGENTEUIL (Val d'Oise) le 30 NOVEMBRE 1987, laissant son épouse survivante née VION,

Commune en biens acquis aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me ROBINEAU Notaire à PARIS le 16 OCTOBRE 1954, préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 23 OCTOBRE 1954, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Donataire des biens dépendant de la succession de son mari en vertu d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 18 DECEMBRE 1982, enregistré.

Et pour seule héritière, sa Fille seule enfant issue de son union avec son épouse restée sa veuve:

Mademoiselle Nicole Aline VION, sus nommée, majeure en tutelle ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par Monsieur le Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de SANNOIS (Val d'Oise) le 21 JANVIER 1983.

Ainsi que le constate un acte de notoriété dressé après ce-décès par ledit Me SCHAFFNER le 27 JANVIER 1988.

Une attestation de propriété a été dressée après ce décès par ledit notaire le 22 Novembre 1989 et une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 Décembre 1989 Volume 3286 N°16.

LA PARTIE CADASTREE SECTION ZL N°10 : appartenait en propre et en toute propriété à Madame BOULANGER pour lui avoir été attribué aux termes d'un Procès verbal de remembrement de la Commune de MARLES EN BRIE et par extension FONTENAY TRESIGNY en date du 17 DECEMBRE 1956, publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le même jour volume 33 N°1 à 141, en échange d'immeubles lui appartenant également en propre aux mêmes titre et origine que l'immeuble ci-après.

ET LA PARTIE CADASTREE SECTION F N°224 : appartenait également en propre et en toute propriété à Madame BOULANGER pour lui avoir été attribué alors qu'elle était mineure avec d'autres immeubles aux termes d'un acte reçu par Me AUDINOT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 20 FEVRIER 1947, contenant donation par Madame Alice GUERI NET , Sans Profession, demeurant à FONTENAY TRESIGNY Avenue de Verdun, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Paul Joseph Emile VION, à sa fille et sa petite fille (Madame BOULANGER) seules présomptives héritières de la nue propriété des biens lui appartenant, et partage entre les donataires sous la médiation de la donatrice des biens donnés.

Ce partage a eu lieu sans soulte à la charge de Madame BOULANGER.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 17 MAI 1947 Volume 724 N°50.

Cet acte a pu recevoir sa pleine et entière exécution et l'usufruit réservé par la donatrice s'est éteint attendu son décès survenu depuis, sans laisser d'autres héritiers que ceux donataires audit acte, ainsi déclaré.

XII - F 714 et 715 :

La Commune de FONTENAY TRESIGNY,

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FOINTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 22 NOVEMBRE et 13 DECEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 30 JANVIER 1990 Volume 1990P N°203 avec état négatif du chef de la Commune venderesse.

DU CHEF DE LA COMMUNE DE FONTENAY TRESIGNY :

Ledit immeuble appartenait à la Commune de FONTENAY TRESIGNY depuis un temps immémorial, comme étant détaché du domaine public.

XIII - F 283 :

Madame Germaine Alice VION, Sans Profession, demeurant à GRETZ-ARMAINVILLIERS (Seine et Marne) 44 Rue Arthur Papon, veuve en premières noces non remariée de Monsieur André François PIEDELOUP.

Et Monsieur Daniel Charles PIEDELOUP, Agriculteur, demeurant à FONTENAY TRESIGNY Rue La Fayette, époux de Madame Liliane Catherine BERTHEAU,

Avec laquelle il était marié sous le régime de la Communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 24 JUNI 1961, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) les 25 OCTOBRE et 24 NOVEMBRE 1989.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 10 JANVIER 1990 Volume 3289 N°9 avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DES CONSORTS PIEDELOUP :

Ledit immeuble appartenait pour la Nue Propriété à Monsieur Daniel PIEDELOUP et pour l'Usufruit à Madame Veuve PIEDELOUP, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 20 JUNI 1986, contenant donation par :

Monsieur André François PIEDELOUP, Retraité et Madame Germaine Alice VION, son épouse, demeurant ensemble à GRETZ-ARMAINVILLIERS (Seine et Marne) 44 Rue Arthur Papon,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 5 JUILLET 1937, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

A leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers chacun pour moitié au nombre desquels se trouve Monsieur Daniel PIEDELOUP, de la Nue-propriété pour y réunir l'usufruit au décès du survivant des donateurs, de divers biens dépendant tant de leur communauté que leur appartenant en propre,

Et partage en la présence et sous la médiation des donateurs.

Ce partage a eu lieu sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 4 AOUT 1986 Volume 2746 N°18, avec état négatif du chef des donateurs.

Observation faite que l'usufruit réservé par Monsieur PIEDELOUP donateur s'est éteint par suite de son décès survenu à TOURNAN EN BRIE (Seine et Marne) le 2 NOVEMBRE 1988, et qu'il n'a pas laissé d'autres héritiers que les donataires audit

acte ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu après son décès par le notaire soussigné le 10 OCTOBRE 1989.

DU CHEF DE MONSIEUR ET MADAME PIEDELOUP-VION :

Ledit immeuble appartenait à Monsieur et Madame PIEDELOUP-VION, chacun pour moitié, pour leur avoir été légué avec d'autres immeubles à titre particulier dans cette quotité, par :

Monsieur Edouard Zéphir LAFONTAINE, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Avenue de Verdun, célibataire majeur, en son vivant propriétaire, décédé à COULOMMIERS (Seine et Marne) le 1er MARS 1942,

Aux termes de son testament olographe en date du 17 MARS 1940, déposé au rang des minutes de Me MADRE Notaire à FONTENAY TRESIGNY, en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de COULOMMIERS en date du 2 MARS 1942,

Duquel legs particulier la délivrance a été consentie au profit de Monsieur et Madame PIEDELOUP aux termes d'un acte reçu par ledit Me MADRE le 19 MAI 1943, par les seuls héritiers de Monsieur LAFONTAINE :

1°) Monsieur Armand Georges Louis DAGRON, propriétaire, demeurant à FONTENAY TRESIGNY.

2°) Madame Marie Thérèse Georgette LAFONTAINE, épouse de Monsieur Léon Louis MICHEL, Commerçant, demeurant ensemble à FONTENAY TRESIGNY,

3°) Monsieur Lucien Marcel MERCIER, Tôlier, demeurant à BONDY (Seine) 52 Rue Georges Elie.

4°) Et Mademoiselle Marcelle LAFONTAINE, Célibataire majeure, modéliste, demeurant à LA MADELEINE LES LILLE (Nord) 107 Rue Faidherbe.

Ses Cousins et cousines issus de germains, conjointement pour la moitié dévolue à la ligne paternelle ou chacun divisément pour UN/QUART de ladite moitié ou UNI HUITIEME de la totalité.

5°) Et Monsieur Edouard Alphonse JARRY, Manouvrier, demeurant à FONTENAY TRESIGNY Avenue de Verdun.

Son cousin germain pour la moitié dévolue à la ligne maternelle.

Ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de Notoriété reçu après le décès de Monsieur LAFONTAINE par ledit Me MADRE le 19 SEPTEMBRE 1942.

Une attestation de propriété a été dressée après ce décès par Me AUDINOT Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 29 SEPTEMBRE 1944, et une expédition de cet acte a été transcrite au bureau odes hypothèques de COULOMMIERS le 11 JANVIER 1945 Volume 663 N°4.

XIV - ZL 12, 13, 143 et 151 :

Monsieur Eugène André Jules Joseph VAN DE KERCHOVE, Retraité, et Madame Sylviane Marie PIONET, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY TRESIGNY 20 Rue Pasteur,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me MADRE Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 18 OCTOBRE 1941, préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 21 OCTOBRE 1941, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 15 JANVIER 1990.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 15 FEVRIER 1990 Volume 1990P N° 454 avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DE MONSIEUR ET MADAME VAN DE KERCHOVE :

Ledit immeuble dépendait de la communauté de biens ayant existé entre Monsieur et Madame VAN DE KERCHOVE savoir :

LA PARTIE CADASTREE SECTION Z1 N°151 : Pour être détaché d'un immeuble plus important qui leur a été attribué suivant Procès-verbal de remembrement de la Commune de MARLES EN BRIE par extension FONTENAY TRESIGNY, dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de ROZAY EN BRIE le 26 OCTOBRE 1956, publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 17 DECEMBRE 1956 Volume 33 N°130.

LA PARTIE CADASTREE SECTION ZL N°12 : pour avoir exercé le droit de préemption qu'ils avaient en vertu de l'article 799 du Code Rural, suivant acte reçu par Me BOUCHEIX Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne) le 2 NOVEMBRE 1962, publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 24 NOVEMBRE 1962 Volume 295 N°40, à la suite d'un procès-verbal d'adjudication reçu par le même notaire le 29 OCTOBRE 1962, publié audit bureau des hypothèques le 24 NOVEMBRE 1962 Volume 295 N°40, faisant suite à un cahier des charges dressé par ledit Me BOUCHEIX le 22 OCTOBRE 1962, publié audit bureau des hypothèques le 24 NOVEMBRE 1962 Volume 295 N°38.

Cette substitution s'est exercée moyennant le remboursement par Monsieur VAN DE KERCHOVE à l'adjudicataire du prix d'adjudication soit 59 925 Francs aux termes dudit acte qui en contient quittance.

LA PARTIE CADASTREE SECTION ZL N°13 : Par suite de l'acquisition qu'ils en ont conjointement faite de :

Monsieur Etienne Alfred LORIN, Directeur de l'Ecole d'Accordéon de PARIS, et Madame Jeanne Louise CARANDI, son épouse, demeurant ensemble à PARIS, 68 Rue Joseph De Maistre,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de NEMOURS (Seine et Marne) le 6 JUILLET 1935.

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 2 MARS 1959.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 20 MARS 1959 Volume 134 N°43, avec état négatif du chef des vendeurs.

ET LA PARTIE CADASTREE SECTION ZL N°143 : Pour être détachée d'un immeuble plus important acquis par eux de :

Mademoiselle Marcelle Denise PIONET, Aide Familiale, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Ferme de Sourdeau, célibataire majeure, Assistée de Madame Marguerite PIONET, sans Profession, épouse de Monsieur Marcel GIBERT, Retraité, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Rue Bertaux,

Son conseil judiciaire, nommée à cette fonction suivant jugement du Tribunal Civil de COULOMMIERS en date du 14 MAI 1945.

Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 3 AOUT 1972.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 100 000 Francs, s'appliquant aux biens vendus à concurrence de 1 802 Francs, payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 30 OCTOBRE 1972 Volume 1063 N°28, avec état négatif du chef de la venderesse.

xv - ZL 16 et 147 :

L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MARLES EN BRIE,

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 24 MARS 1990.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 27 MARS 1990 Volume 1990 P N°998, avec état négatif du chef de l'association venderesse.

DU CHEF DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MARLES EN BRIE:

Ledit immeuble appartenait à l'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MARLES EN BRIE, pour lui avoir été attribué lors des opérations de remembrement de la dite Commune, par extension FONTENAY TRESIGNY, ainsi qu'il résulte du Procès-verbal de remembrement dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de ROZAY EN BRIE le 26 OCTOBRE 1956, enregistré à ROZAY EN BRIE le 17 DECEMBRE 1956 et publié au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 17 DECEMBRE 1956 Volume 33 N°1.

IV – LES PARCELLES CADASTREES SECTION ZL N°

AUTREFOIS CADASTREES SECTION ZL N°267 :

Pour avoir été acquise par la SOCIETE D'EQUIPEMENT DE SEINE ET MARNE (S.E.S.M.) devenue depuis AMENAGEMENT 77, avec un autre immeuble, de :

Monsieur Eugène André Jules Joseph VAN DE KERCHOVE, Retraité, et Madame Sylviane Marie PIONET, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY TRESIGNY 20 Rue Pasteur,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me MADRE Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 18 OCTOBRE 1941, préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY le 21 OCTOBRE 1941, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Et Madame Marie Ange Irma VADE KERCHOVE, Agricultrice, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) 18 Bis Avenue Pasteur, épouse de Monsieur Roland Pierre Marcel MODENEL,

Avec lequel elle était mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 16 Juin 1969, préalable à leur union célébrée à la Mairie de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 19 Juin 1969, sans que depuis lors leur statut matrimonial ait subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Aux termes d'un acte reçu par Me SCHAFFNER Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 27 Février 2001.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 383 306,45 €, payé comptant et quittancé à l'acte.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 28 Mars 2001 Volume 2001 P N°1051, avec état négatif du chef des vendeurs.

DU CHEF DES CONSORTS VAN DE KERCHOVE :

Lesdits biens appartenait pour l'USUFRUIT à Monsieur et Madame Eugène VAN DE KERCHOVE et pour la NUE PROPRIETE à Madame MODENEL née VAN DE KERCHOVE par suite des faits suivants:

I - DU CHEF DE MONSIEUR ET MADAME VAN DE KERCHOVE-PIONET :

Ils dépendaient originairement de la communauté de biens existant entre Monsieur et Madame VAN DE KERCHOVE-PIONET, par suite de l'acquisition qu'ils en avaient conjointement faite au cours et pour le compte de ladite communauté de :

Mademoiselle Marcelle Denise PIONET, Aide Familiale, demeurant à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) Ferme de Sourde au, célibataire majeure, Aux termes d'un acte reçu par Me DELECHAT Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) le 3 Août 1972.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 100 000 Francs payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS le 30 Octobre 1972 Volume 1063 N°28 avec état négatif du chef de la venderesse.

II - DONATION-PARTAGE DU 9 JANVIER 1990 :

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 9 Janvier 1990, Monsieur et Madame VAN DE KERCHOVE-PIONET ont fait donation à titre de partage anticipé à leurs deux enfants et seuls présomptifs héritiers au nombre desquels se trouvait Madame MODENEL née VAN DE KERCHOVE, de la NUE PROPRIETE de divers biens dépendant de leur communauté, dont les biens objet des présentes.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS les 20 Février et 6 Juin 1990 Volume 1990 P N°547, avec attestation rectificative du 30 Mai 1990, publiée audit bureau des hypothèques le 6 Juin 1990 Volume 1990 P N°1970.

PHENIX EVOLUTION

Vendredi 25 Août 2008

101986 01

L'AN DEUX MILLE CINQ

LE VINGT SEPT JANVIER

Maître Jérôme VAISSADE

Notaire

à la résidence de

FONTENAY TRESIGNY

Droit de timbre payé sur état
Autorisation du 26.02.2003


101986 01

BS/LB/TP

L'AN DEUX MILLE CINQ,
Le VINGT SEPT JANVIER

Maître Jérôme VAISSADE Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle «Philippe VAISSADE, Bernard SCHAFFNER et Jérôme VAISSADE, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne), 46, Boulevard Etienne Hardy,

A RECU LA PRESENTE VENTE.

IDENTIFICATION DES PARTIES- "VENDEUR" - :

La Société dénommée AMENAGEMENT 77, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 4 647 504,00 EUROS, dont le siège est à MELUN CEDEX (77004), 56 rue Dajot, identifiée au SIREN sous le numéro 304 099 732 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN.

- "ACQUEREUR" - :

La Société dénommée PHENIX EVOLUTION, Société en nom collectif au capital de 80 000 EUROS, dont le siège est à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 10 Rue Descartes ZAC LA FERME DES ROSES, identifiée au SIREN sous le numéro 344 176 672 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent notamment :

- qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ;
- qu'elles ne sont concernées par aucune demande en nullité ou dissolution ;
- que les éléments caractéristiques énoncés ci-dessus les concernant tels que : capital, siège, numéro d'immatriculation, dénomination, sont exacts.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leurs demeures ou sièges respectifs.

PRESENCE - REPRESENTATION

- La Société dénommée **AMENAGEMENT 77** est représentée par Madame Monique VIGOUROUX, Formaliste, domiciliée à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) 46 Boulevard Etienne Hardy.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Michel PORTES, Directeur Général de la société AMENAGEMENT 77 domicilié à MELUN (Seine et Marne) 56 Rue Dajot, demeurant à MELUN (Seine et Marne) 56 Rue Dajot, suivant acte sous seing privé dont l'original est demeuré ci-joint et annexé après mention, en date à MELUN du 13 Janvier 2005. (ANNEXE 1).

Ledit Monsieur PORTES agissant lui-même dans ladite délégation de pouvoirs, en qualité de Directeur Général de ladite société nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 7 Janvier 2004

- La Société dénommée **PHENIX EVOLUTION** est représentée par Monsieur Gérard LE FLOHIC, Gérant de société, demeurant à LE MESNIL SAINT DENIS (Yvelines) 10 Rue Descartes, ZAC LA FERME DES ROSES,

Agissant en qualité de gérant de ladite société, fonction à laquelle il a été nommé suivant assemblée générale mixte de ladite société en date du 20 Décembre 1999, dont une copie certifiée conforme du Procès-verbal est demeurée ci-jointe et annexée après mention (ANNEXE 2).

Spécialement autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire, en date du 18 Décembre 2003, dont une copie certifiée conforme du Procès verbal est demeurée ci-jointe et annexée après mention (ANNEXE 3).

TERMINOLOGIE

- Le mot "**VENDEUR**" désigne le ou les vendeurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit rappelée chaque fois.

- Le mot "**ACQUEREUR**" désigne le ou les acquéreurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit rappelée chaque fois.

- Le mot "**BIEN**" ou "**BIENS**" désigne le bien ou les biens de nature immobilière objet des présentes.

- Les mots "**Biens mobiliers**", s'il en existe, désignent les meubles et objets mobiliers objet des présentes.

VENTE

Le **VENDEUR**, en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, vend à **L'ACQUEREUR**, qui accepte, le **BIEN** dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN

A FONTENAY-TRESIGNY (SEINE-ET-MARNE) 77610 ZAC DE FREGY III,
UN TERRAIN A BATIR.

Cadastré :

Séction	N°	Chefit	Surface
E	203	La Bottine	00ha 19a 97ca
ZL	282	Le Chemin de la Petite Rue	00ha 00a 03ca
Total surface :			00ha 20a 00ca

Ainsi qu'il résulte d'un plan de masse établi par Monsieur GREUZAT, Géomètre à COULOMMIERS demeuré ci-joint et annexé après mention (ANNEXE 4)

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

ZAC DE FREGY III

Le BIEN dépend de la ZAC DE FREGY III dont les pièces constitutives ont fait l'objet d'un acte de dépôt reçu par Maître VAISSADE Notaire soussigné le 27 Décembre 2004.

Le tout en cours de publication.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS CONCERNES

Le présent acte porte sur la toute propriété du BIEN sus-désigné.

Ce BIEN appartient au VENDEUR ainsi qu'il sera expliqué ci-après à la suite de la partie normalisée sous le titre « Origine de Propriété ».

EFFET RELATIF

Acquisition pour partie (ZL 192) suivant acte reçu par Maître VAISSADE, Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Mame) le 11 décembre 2003 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 3 mars 2004 volume 2004 P, numéro 1249.

Acquisition pour partie (E 198 et 201 devenue 202, 203 et 204) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Mame) le 16 juillet 2004 en cours de publication au bureau des hypothèques de COULOMMIERS.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître LENNE, Notaire à ROZAY EN BRIE (Seine et Mame) le 10 août 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 9 octobre 1989 volume 3249, numéro 11.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître LENNE, Notaire à ROZAY EN BRIE le 11 août 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 13 septembre 1989 volume 3237, numéro 6.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître DOZINEL, Notaire à COULOMMIERS (Seine et Mame) le 12 août 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 9 octobre 1989 volume 3250, numéro 8.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 3 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 13.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 8 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 11.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 2 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 30 janvier 1990 volume 1990 P, numéro 206.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 3 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 15.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 9 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 14.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 6 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 12.

Acquisition pour partie (ZL 232) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 14 et 21 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 10.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 22 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 20 décembre 1989 volume 3282, numéro 17.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 22 Novembre et 13 décembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 30 janvier 1990 volume 1990 P, numéro 203.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY les 25 Octobre et 24 novembre 1989 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 10 janvier 1990 volume 3289, numéro 9.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 15 janvier 1990 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 15 février 1990 volume 1990 P, numéro 454.

Acquisition pour partie (ZL 232 devenue 277 et 278) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 24 mars 1990 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 27 mars 1990 volume 1990 P, numéro 998.

Acquisition pour partie (ZL N°267 devenue 279, 280 et 282) suivant acte reçu par Maître SCHAFFNER, Notaire à FONTENAY TRESIGNY le 27 février 2001 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de COULOMMIERS, le 28 mars 2001 volume 2001 P, numéro 1051.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière qui, ne donnant lieu ni à publicité foncière ni à taxation, seront développées à la suite de la partie normalisée du présent acte.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter de ce jour, par la prise de possession réelle, le BIEN vendu étant entièrement libre de location ou occupation, ainsi que le VENDEUR le déclare et que L'ACQUEREUR a pu le constater en le visitant.

PRIX

La présente vente est conclue moyennant le prix de QUATRE-VINGT DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SEIZE EUROS (90.896,00 EUR), taxe sur la valeur ajoutée incluse.

PAIEMENT DU PRIX

L'ACQUEREUR a payé le prix ci-dessus exprimé comptant, savoir :

- à concurrence de SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7.600,00 EUR) dès avant ce jour et en dehors de la comptabilité du Notaire soussigné,
- à concurrence de QUATRE-VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT SEIZE EUROS (83.296,00 EUR) aujourd'hui-même ainsi qu'il résulte de la comptabilité du Notaire soussigné.

Ainsi que le VENDEUR le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

DESISTEMENT DE PRIVILEGE ET ACTION RESOLUTOIRE

Par suite du paiement ci-dessus effectué, le VENDEUR se désiste de tous droits de privilège de vendeur et action résolutoire, même en ce qui concerne les charges pouvant résulter du présent contrat, et ce pour quelque cause que ce soit.

PUBLICITE FONCIERE

L'acte sera soumis à la formalité de publicité foncière au bureau des hypothèques de COULOMMIERS.

DECLARATIONS FISCALES

Impôt sur la mutation

La présente mutation entre dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des dispositions de l'article 257-7, 1 « a » du Code Général des Impôts comme n'étant pas effectuée au profit d'une personne physique à l'effet de construire un immeuble à usage d'habitation.

L'ACQUEREUR déclare, conformément aux dispositions de l'article 1594-0 G A du Code Général des Impôts :

- Que le terrain acquis est destiné par lui, à la construction d'un immeuble à usage commercial, industriel, artisanal ou de bureau occupant tant par lui-même que par les dépendances nécessaires à son exploitation la totalité de la superficie acquise.
- Qu'il s'engage à effectuer dans un délai de quatre ans à compter de ce jour, sauf prorogation valablement obtenue, les travaux nécessaires pour l'édification de cette construction.
- Qu'il s'oblige à justifier, au plus tard dans les trois mois suivant l'expiration dudit délai de quatre ans ou de la prorogation éventuelle dont il aurait pu bénéficier, de l'exécution desdits travaux et de la destination des locaux construits, ayant été averti par le Notaire soussigné des sanctions encourues par lui en cas de non exécution de cette obligation, ce qu'il reconnaît expressément.

Le terrain présentement vendu est déjà entré dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée lors de sa précédente mutation énoncée dans l'origine de propriété.

La taxe sur la valeur ajoutée due sur le présent acte sera acquittée et supportée, conformément aux dispositions de l'article 285-2° du Code Général des Impôts, par le VENDEUR sur imprimés CA3/CA4 auprès de la recette des impôts de MELUN (Seine et Marne); celui-ci se désiste de tous droits de privilège sur l'immeuble vendu pour sûreté des sommes qui pourraient lui être dues par L'ACQUEREUR, comme conséquence de l'engagement ci-dessus.

L'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée exigible sur la présente mutation est constituée par le prix de vente hors taxe, soit : SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (76.000,00 EUR).

Assiette taxable : SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (76.000.00 EUR).

Détermination de la T.V.A.

T. V. A. 14.896,00 EUR

Taxation des plus-values

Le VENDEUR déclare :

La Société venderesse n'est pas soumise à l'occasion de la présente vente à l'application de la réglementation sur les plus-values immobilières des particuliers, étant assujettie au régime de l'impôt sur les sociétés.

Le représentant de la société venderesse déclare sous sa responsabilité :

Domicile fiscal

Elle dépend pour ses déclarations de résultats du service des impôts de : 77010 MELUN Cité Administrative, Pré Chamblain où elle est identifiée sous le numéro 7700500/08260.

FIN DE PARTIE NORMALISEE

confidential
Alexandre Herbaut
etudemj.com
27 mai 2022, 02:32 EDT

PARTIE DEVELOPPEE

Cette partie développée comprend les éléments de l'acte de vente qui ne sont pas nécessaires à la publicité foncière ainsi qu'à l'assiette des droits, taxes, salaires et impôts.

CARACTERISTIQUES DE LA ZAC DE FREGY III

Le terrain présentement vendu est inclus dans une zone d'aménagement concertée dénommée « ZAC DE FREGY III » créée par décision du Conseil Municipal de la Commune de FONTENAY TRESIGNY en date du 7 Février 2003 confiant la réalisation de cette zone à la SESM devenue actuellement AMENAGEMENT 77 et exonérant les futures constructions de la taxe locale d'équipement.

Il est précisé que le règlement applicable à la ZAC ne prévoit pas de C.O.S. maximum et que l'acquéreur s'engage à réaliser ses constructions conformément au règlement de PAZ.

Il a été établi un dossier de création de ZAC comportant :

- 1° - Le programme des équipements publics.
- 2° - Le rapport de présentation.
- 3° - L'étude d'impact.
- 4° - Le résumé non technique.
- 5° - le Plan de situation.
- 6° - Le plan de délimitation.
- 7° - Le mode de réalisation choisi.

Et un dossier de réalisation comportant :

- 1° - Le projet de programme global de réalisation.
- 2° - Le projet de programme des équipements publics.
- 3° - Les modalités prévisionnelles de financement.

Un cahier des charges de cession ou de location des terrains situés à l'intérieur du périmètre de cette ZAC a été établi le 16 Décembre 2003, avec ses annexes.

L'ensemble des ces pièces a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître VAISSADE Notaire associé à FONTENAY TRESIGNY le 27 Décembre 2004 et une copie authentique de cet acte est en cours de publication au bureau des hypothèques de COULOMMIERS.

OBLIGATION D'INFORMATION SUR LE BORNAGE

En application des dispositions de l'article L 111-5-3 du Code de l'Urbanisme, l'ACQUEREUR ayant l'intention de construire sur le terrain présentement vendu un immeuble en tout ou partie à usage professionnel, il est ici précisé qu'un bornage effectué par Géomètre-Expert a fixé les limites dudit terrain.

CONDITIONS GENERALES

La présente vente a lieu tant sous les charges et conditions résultant des documents du lotissement dont l'acquéreur déclare avoir notamment eu connaissance du cahier des charges de cession (ANNEXES 5 et 6) par la remise qui lui en a été faite d'une copie par le vendeur, que sous celles suivantes :

A/ A la charge du VENDEUR

Le VENDEUR :

- Supportera les conséquences de l'existence des servitudes qu'il aurait conférées sur le BIEN et qu'il n'aurait pas indiquées aux présentes.

- Réglera l'impôt foncier sauf à tenir compte de la convention de répartition ci-après. Il est précisé en tant que de besoin qu'il reste seul tenu du paiement des taxes foncières relatives aux années antérieures de manière que l'ACQUEREUR ne puisse être recherché à ce sujet.

- N'avoir consenti aucun contrat d'affichage pouvant grever à ce titre le BIEN objet des présentes.

- Devra, s'il existe un ou plusieurs créanciers inscrits de son chef ou de celui de précédents propriétaires, régler l'intégralité des sommes pouvant leur être dues, supporter s'il y a lieu les frais de purge, et rapporter à ses frais les mainlevées des inscriptions au plus tard dans le délai de six mois des présentes et les certificats de radiation correspondants dans les meilleurs délais.

- Devra fournir au demandeur d'une action éventuelle en rescision pour lésion, le complément du juste prix conformément à l'article 1681 du Code Civil, de façon à arrêter le cours de cette action, afin que l'ACQUEREUR ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet, le VENDEUR s'obligeant dès à présent à le mettre hors de cause de toute procédure.

BIEN A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

L'ACQUEREUR :

- Sauf s'il est lui-même professionnel de l'immobilier, ne pourra supporter l'existence de clauses habituelles et de droit d'exonération de garanties des vices cachés en matière de vente de la part du VENDEUR, ce dernier étant un professionnel de l'immobilier, le tout conformément aux dispositions de l'article R 211-4 du code de la consommation.

- Sera subrogé dans tous les droits du VENDEUR relativement au BIEN.

- Souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le BIEN, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans aucun recours contre le VENDEUR, à l'exception des servitudes le cas échéant créées par ce dernier et non indiquées aux présentes, sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la Loi.

- Acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, taxes et autres charges de toute nature auxquels le BIEN peut et pourra être assujéti ; il remboursera au VENDEUR le prorata de la taxe foncière couru de la date fixée pour l'entrée en jouissance au 31 Décembre suivant.

- Paiera tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, sauf si le prix est stipulé « contrat en mains ».

DISPENSE D'URBANISME

L'ACQUEREUR reconnaît que, bien qu'averti par le Notaire soussigné de la nécessité d'obtenir préalablement les renseignements d'urbanisme d'usage, il a néanmoins demandé l'établissement de l'acte sans leur production. Il renonce expressément, par voie de conséquence, à tous recours sur ce sujet contre ce dernier et le VENDEUR.

OBLIGATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE ET DE DOMMAGES

L'ACQUEREUR reconnaît avoir été informé par le Notaire rédacteur des dispositions des articles L 241-1, L 241-2, L 242-1, L 242-2, L 243-2 et L 243-3 du Code des Assurances, desquelles il résulte notamment :

- en vertu de l'article L 241-1 que toute personne physique ou morale dont la responsabilité peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du Code Civil relativement à des travaux de bâtiment, doit être couverte par une assurance ;
- en vertu de l'article L 241-2 que celui qui fait réaliser pour le compte d'autrui des travaux de bâtiment doit être couvert par une assurance de responsabilité garantissant les dommages visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code Civil, et résultant de son fait ;
- qu'il en est de même lorsque les bâtiments sont construits en vue de la vente ;
- en vertu de l'article L 242-1, que toute personne physique ou morale qui, agissant en qualité de propriétaire de l'ouvrage, de vendeur ou de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, fait réaliser des travaux de bâtiment, doit souscrire, avant l'ouverture du chantier, pour son compte ou celui des propriétaires successifs, une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement des travaux de réparation des dommages de la nature dont sont responsables les constructeurs au sens de l'article 1792-1 du Code Civil, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique sur le fondement de l'article 1792 du Code Civil ;
- en vertu de l'article L 243-2, que lorsqu'un acte intervenant avant l'expiration du délai de dix ans prévu à l'article 2270 du Code Civil a pour effet de transférer la propriété ou la jouissance des biens, quelle que soit la nature du contrat destiné à conférer ces droits, à l'exception toutefois des baux à loyer, mention doit être faite dans le corps de l'acte de l'existence ou de l'absence d'assurance ;
- en vertu de l'article L 243-3, que les infractions aux dispositions des articles L 241-1 à L 242-1 ci-dessus rapportées sont sanctionnées d'une amende et d'un emprisonnement ou de l'une de ces deux peines, sauf s'il s'agit d'une personne physique construisant un logement pour l'occuper elle-même ou le faire occuper par son conjoint, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint.

PRECISIONS DIVERSES SUR LA CONSTRUCTION

Le Notaire soussigné précise à l'**ACQUEREUR** :

- Qu'indépendamment de l'obtention du permis de construire, l'intéressé devra obtenir toutes les autorisations de raccordement aux réseaux et acquitter les taxes correspondantes.
- Les dispositions actuellement en vigueur imposant le concours d'un architecte en matière de construction.
- Les dispositions des articles 1383 à 1387 du Code Général des Impôts, relative au bénéfice de l'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties et l'obligation corrélatrice de dépôt d'une déclaration auprès du service des Impôts du lieu de la situation de l'immeuble, de leur achèvement dans le délai de quatre vingt dix jours à compter de cet achèvement.

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE SUR L'OUVRAGE

Pour l'application de l'article R 238-38 du Code du Travail, le rédacteur des présentes a informé l'**ACQUEREUR** qu'un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage tel que visé par l'article L 235-15 dudit Code du Travail devra lui être remis par le coordonnateur des travaux lors de la réception de ceux-ci, et que ce dossier devra être transmis, lors de la prochaine mutation du terrain et de ses constructions, au nouveau propriétaire et un exemplaire devra être annexé à l'acte constatant cette mutation.

Toutefois, ledit Notaire précise à l'**ACQUEREUR** que ce dossier n'est pas obligatoire lorsque la construction est affectée à l'usage personnel du propriétaire, de son conjoint ou de ses ascendants ou descendants.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire une construction (centre de travaux, bureaux, agence commerciale) sur le terrain objet de la vente a été accordé par Monsieur le Maire de FONTENAY TRESIGNY, le 2 septembre 2004, sous le numéro PC771920400019.

Une copie de ce permis de construire est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention. (ANNEXE 7).

AFFICHAGE DU PERMIS - RECOURS DES TIERS

Le permis de construire visé aux présentes a fait l'objet d'un affichage régulier ainsi qu'il résulte

- D'un procès verbal de constat établi par acte extra-judiciaire de Maître NASSAU, huissier de justice à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne), en date du 14 septembre 2004 complété par un constat du même Huissier en date du 31 Décembre 2004, attestant l'affichage dudit permis tant sur le terrain qu'en Mairie. (ANNEXE 8).

Il n'a pas fait l'objet ni d'un recours ni d'un retrait dans les délais légaux, ainsi déclaré.

- D'une attestation délivrée par la Mairie de FONTENAY TRESIGNY, le 11 janvier 2005, certifiant que le permis de construire PC771920400019 a été affiché en Mairie pendant deux mois et qu'il n'a pas fait l'objet de recours des tiers. (ANNEXE 9).

AGREMENT DE LA COMMUNE

La présente vente a été agréée par la Commune de FONTENAY TRESIGNY le 21 Janvier 2004. (ANNEXE 10).

RACCORDEMENT AUX RESEAUX

Les frais de raccordement aux réseaux de distribution, notamment d'eau et d'électricité, de la construction à édifier par l'ACQUEREUR seront intégralement supportés par ce dernier, y compris les frais de création d'un dispositif d'assainissement individuel.

ASSURANCE CONSTRUCTION

L'ACQUEREUR reconnaît avoir été averti par le Notaire soussigné de l'obligation qui est faite par les dispositions des articles L 241-1 et L 242-1 du Code des Assurances, de souscrire dès avant l'ouverture du chantier de construction, une assurance garantissant le paiement des travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale, ainsi qu'une assurance couvrant sa responsabilité au cas où il interviendrait dans la construction en tant que concepteur, entrepreneur ou maître d'œuvre, et que l'acte de réception des travaux est le point de départ du délai de responsabilité, délai pendant lequel l'assurance devra garantir les propriétaires successifs.

CONSERVATION DES FACTURES DES TRAVAUX

Le Notaire rappelle à l'ACQUEREUR la nécessité de conserver les factures des travaux et achats de matériaux, ainsi que tous autres documents s'y rapportant, notamment pour le cas de revente dans les cinq ans de l'achèvement des constructions et pour la mise en œuvre de l'assurance dommages-ouvrage dans le cadre de la garantie décennale.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

L'aliénation ne donne pas ouverture au droit de préemption urbain institué par les articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le BIEN vendu n'étant pas situé dans le champ d'application territorial de ce droit de préemption ainsi qu'il résulte du certificat demeuré ci-annexé.

MANDAT CONFERE A L'AMENAGEUR

Pour permettre au VENDEUR de parvenir à la réalisation de la ZAC, et en contrepartie de ses obligations, L'ACQUEREUR confère, par ces mêmes présentes au VENDEUR le pouvoir de passer tous actes d'administration et de disposition portant sur les parties communes, qui se révéleraient nécessaires :

- pour satisfaire aux obligations imposées par les arrêtés Municipaux pour l'aménagement de la ZAC dont dépend LE BIEN ;
- pour assurer la desserte de cette ZAC et son raccordement avec les réseaux de distribution et les services publics ;
- et passer tous accords de servitudes actives ou passives avec tous autres utilisateurs des voies et réseaux divers de ladite ZAC.

L'ACQUEREUR investit LE VENDEUR de tous pouvoirs à l'effet de procéder à toutes acquisitions, échanges et ventes de mitoyenneté, de vues, de droits de passage, de terrains et d'une manière générale pour effectuer toute acquisition et vente, quel qu'en soit l'objet ou la forme, qui seront utiles et nécessaires soit à la réalisation du lotissement projeté, soit à sa desserte, et notamment toutes cessions de terrain nécessitées pour l'agrandissement de la voie publique.

En outre, L'ACQUEREUR donne tous pouvoirs au VENDEUR pour effectuer toutes modifications de la ZAC, et particulièrement pour déposer toute demande modificative de la ZAC auprès des administrations compétentes, établir tout règlement et cahier des charges modificatif de ladite ZAC.

Les pouvoirs résultant du présent mandat sont irrévocables et sont conférés au VENDEUR dans l'intérêt des différents acquéreurs et en contrepartie des engagements contractés envers chacun d'eux par LE VENDEUR.

Toutefois il est expressément convenu que les sommes qui pourraient être payées à des tiers pour l'achat de servitudes, de mitoyennetés, de droits de passage ou de terrains, seront supportées par LE VENDEUR sans incidence sur le prix de la présente vente.

Enfin, L'ACQUEREUR s'interdit de s'immiscer dans les opérations d'aménagement de la ZAC à la charge du VENDEUR et à se prévaloir de sa qualité de propriétaire pour donner des instructions aux entrepreneurs.

SITUATION HYPOTHECAIRE

Un renseignement sommaire hors formalité délivré le 21 décembre 2004 et certifié à la date du 15 décembre 2004 du chef de la société venderesse ne révèle aucune inscription.

Le VENDEUR déclare que la situation hypothécaire résultant du renseignement sus-visé est identique à la date de ce jour et n'est susceptible d'aucun changement.

DECLARATIONS DU VENDEUR

Le VENDEUR déclare :

Sur l'absence de restriction à son droit de disposer.:

- Qu'il n'existe à ce jour sur le BIEN vendu aucun droit de préemption non purgé et aucune action en rescision, résolution, réquisition ou expropriation.

- Qu'il n'a conféré à personne d'autre que L'ACQUEREUR, un droit quelconque sur ce BIEN résultant d'une promesse de vente, droit de préférence ou de préemption, clause d'inaliénabilité, ou autre empêchement à cette vente.

Situation locative :

Le VENDEUR déclare qu'aucun droit de préemption d'un occupant ne peut être exercé

Sur les servitudes :

- Qu'il n'a créé ni laissé acquérir aucune servitude sur le BIEN vendu et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune autre que celles éventuellement indiquées au présent acte.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Notaire informe les parties des dispositions de l'article 8-1 de la loi numéro 76-663 du 19 Juillet 1976 ci-après relatées :

« Lorsqu'une installation soumise à autorisation a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation.

A défaut, l'acheteur a le choix de poursuivre la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix ; il peut aussi demander la remise en état du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette remise en état ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. »

Le VENDEUR déclare qu'à sa connaissance aucune installation soumise à autorisation n'a été exploitée sur ce terrain.

OBLIGATION GENERALE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le VENDEUR devra supporter, ce qu'il reconnaît, le coût de l'élimination des déchets, qu'ils soient les siens, ceux de ses locataires ou précédents propriétaires, pouvant le cas échéant se trouver sur le BIEN vendu.

L'article L 541-1 II du Code de l'Environnement dispose que : « Est un déchet au sens de la présente loi tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans les conditions propres à éviter les nuisances.

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

L'ACQUEREUR est informé :

- d'une part qu'en vertu de la loi numéro 201-44 du 17 Janvier 2001, des décrets numéro 2002-89 du 16 Janvier 2002 et numéro 2004-490 du 3 Juin 2004, le Préfet peut demander l'établissement d'un diagnostic sur l'archéologie préventive imposant la conservation de tout ou partie du site ;

- d'autre part sur les conséquences qui peuvent résulter de ce diagnostic tant sur les pièces d'urbanisme que sur les délais fixés quant à la réalisation de l'opération d'aménagement.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'acquéreur reconnaît avoir reçu ce jour une copie de l'origine de propriété trentenaire des biens objet des présentes.

BANQUE DE DONNEES IMMOBILIERES

Les parties sont informées que les données descriptives et économiques contenues au présent acte sont partiellement transcrites dans une base de données immobilières déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations statistiques d'intérêt général.

Ces données ne contiennent aucun caractère directement nominatif sur les contractants au présent acte. En application des articles 26 et 27 de la loi numéro 78-17 du 6 Janvier 1978, les parties disposent d'un droit d'opposition à ce que les informations à caractère nominatif les concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé, ainsi que d'un droit d'accès et de rectification.

Les parties aux présentes déclarent ne pas faire opposition au traitement informatisé de ces informations.

TITRES - CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIECES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété à L'ACQUEREUR qui pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont il pourrait avoir besoin, et sera subrogé dans tous les droits du VENDEUR à ce sujet.

En suite des présentes, la correspondance et le renvoi des pièces à l'ACQUEREUR devront s'effectuer à l'adresse suivante : en son siège social ci-dessus constituant son domicile aux termes de la loi.

La correspondance auprès du VENDEUR s'effectuera à : en son siège social ci-dessus constituant son domicile aux termes de la loi.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout cleric habilité et assermenté de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix; elles reconnaissent avoir été informées par le Notaire soussigné des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre lettre contenant augmentation du prix.

DONT ACTE sur QUATORZE pages.

Fait et passé à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne) aux jour, mois et an ci-dessus indiqués

Après lecture faite, les parties ont certifié exactes, chacune en ce qui la concerne, les déclarations contenues au présent acte, et les signatures ont été recueillies les jour, mois et an susdits par Monsieur Lucien BLAY, Clerc de Notaire, à ce jour habilité à cet effet et assermenté par actes déposés aux minutes de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes, qui a lui-même signé avec elles.

Le présent acte a été signé par le Notaire le même jour.

SUIVENT LES SIGNATURES

Copie Authentique sur 14 pages
Sans renvoi ni mot rayé nul

POUR COPIE AUTHENTIQUE

Collationnée et certifiée conforme à la
minute

confidential
Alexandre Herbaut
etudemj.com
27 mai 2022, 02:32 EDT

Les présentes ont été certifiées
AUS-DELAUT RUC sans aucune
signature de l'original sur la
dernière page. Les présentes ont été
71.041 ou 26.11.71 AUC 0-13



**Philippe VAISSADE
Bernard SCHAFFNER
Jérôme VAISSADE**

NOTAIRES

Siège Social :
46, Boulevard Etienne Hardy
77610 FONTENAY TRESIGNY
Téléphone : 01.64.25.20.18
Télécopie : 01.64.25.15.37

Bureau permanent :
8, Boulevard Aristide Briand
77390 CHAUMES EN BRIE
Télécopie : 01.64.06.25.63

Dossier suivi par
Lucien BLAY

VENTE AMENAGEMENT 77/PHENIX EVOLUTION
101986/LB/TP

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Jérôme VAISSADE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Philippe VAISSADE, Bernard SCHAFFNER et Jérôme VAISSADE, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne), 46, Boulevard Etienne Hardy, certifie et atteste avoir reçu le 27 janvier 2005 la vente,

Par :

La Société dénommée **AMENAGEMENT 77**, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 4 647 504,00 EUROS, dont le siège est à MELUN CEDEX (77004), 56 rue Dajot, identifiée au SIREN sous le numéro 304 099 732 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN.

Au profit de :

La Société dénommée **PHENIX EVOLUTION**, Société en nom collectif au capital de 80 000 EUROS, dont le siège est à LE MESNIL SAINT DEN IS (78320), 10 Rue Descartes ZAC LA FERME DES ROSES, identifiée au SIREN sous le numéro 344 176 672 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

DESIGNATION DU BIEN

**A FONTENAY-TRESIGNY (SEINE-ET-MARNE) 77610 ZAC DE FREGY III,
UN TERRAIN A BATIR à bâtir.**

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	203	La Bottine	00ha 19a 97ca
ZL	282	Le Chemin de la Petite Rue	00ha 00a 03ca

Total surface : 00ha 20a 00ca

L'ACQUEREUR est propriétaire du **BIEN** vendu à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, le **BIEN** vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La présente vente est conclue moyennant le prix de QUATRE-VINGT DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SEIZE EUROS (90.896,00 EUR), taxe sur la valeur ajoutée incluse.

Ce prix a été payé comptant et quittancé audit acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.
FAIT A FONTENAY TRESIGNY (Seine et Marne),
LE 27 janvier 2005

confidential
Alexandre Herbaut
etudemi.com
27 mai 2022, 02:32 EDT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
COULOMMIERS 1

Numéro de dossier Tél@ctes : 202003944409

Demande de renseignements n° 7704P02 2020H8881 (25)
déposée le 19/06/2020, par Maître ROIENA FREDERIC&ROUSSEL V

Réf. dossier : TMM126419GANA021800672 - HF VTE GEOXIA/MOR'

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1956 au 30/09/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 29 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/10/2002 au 01/03/2020 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 67 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 02/03/2020 au 19/06/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A COULOMMIERS 1, le 22/06/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Denis ROGER

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Cet état est dématérialisé et transmis par Tél@ctes.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
COULOMMIERS 1

Numéro de dossier Tél@ctes : 202003944409
Demande de renseignements n° 7704P02 2020H8881 (25)
déposée le 19/06/2020, par Maître ROIENA FREDERIC&ROUSSEL VINCEN

Réf. dossier : TMM126419GANA021800672 - HF VTE GEOXIA/MORTINI (LE MUY)

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1956 au 30/09/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 29 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/10/2002 au 01/03/2020 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 67 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 02/03/2020 au 19/06/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A COULOMMIERS 1, le 22/06/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Denis ROGER

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Cet état est dématérialisé et transmis par Tél@ctes.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 1 Commune Fontenay-Trésigny

NOM: VAN DE KERCHOVE né à Cruyshautein (Belgique) le 11 1 1920

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé
 No Cne No Cne
 No Cne No Cne
 No Cne No Cne

Prénoms: Eugène André Jules Joseph
 Epoux: Pionet Sylviane Marie née le 20 10 1916 à Villeneuve-le-Camille
 Epoux: né le à

I - IMMEUBLES URBAINS (Références aux fiches d'immeubles, modèle B) Rép. Vol. 259 n° 775 III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits	A - MUTATIONS - SERVITUDES ACTIVES			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
ZL	22	lotissement le BUTTEAU sous ZL 22						
ZL	128	lot 1 le Butteau lot 1	1977					
ZL	129	lot 2 le Butteau lot 2	1977	1. 2. + 1/ 23. 11. 1956. P. 29/30. Vente. Me Deléchat. chat du 9. 11. 1956. avec son épouse à Pierrey	vente 10	5 92 18 29	25. 11. 1974. vol. 1246/20. Bail 30 ans	Donation 25
ZL	130	lot 3 le Butteau lot 3	1977	né le 18. 12. 1893. Prix. 99.400.		26 452 52	M. DELECHAT à Fontenay	(cadastre)
ZL	131	lot 4 le Butteau lot 4	1977	Division du 1 en 2. 3. 4.		110 111 112	Trésigny du 29. 3. 1974	Repart 42 A
ZL	132	lot 5 le Butteau lot 5	1977				avec son épouse PIONET	
ZL	133	lot 6 le Butteau lot 6	1977				à VAN DE KERCHOVE m. e. 21. 11. 1978	
F	592	lotissement hucuit le Trou d'Aucergne		3. + 2/ 23. 11. 1956. P. 29/30. Vente. Me Deléchat			à compter du 1-1-1974	
F	626	lotissement hucuit le Trou d'Aucergne lot 1	1978	du 9. 11. 1956 avec son épouse à Pierrey			jusqu'au 1-1-2004	
F	627	" " " lot 3	1978	né le 30-1-1907. Prix. 170.950.			moyennant un fermage annuel de 159 956 kg de blé	

II - IMMEUBLES RURAUX								
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	F	395	19	F	389	37	ZL	24
2		403	20	F	453	38	ZL	4
3		404	21	F	463	39	ZL	5
4		405	22	E	152	40	F	340
5	E	147	23	ZL	18	41	F	341
6	ZI	36	24	F	470	42	F	347
7	ZL	3	25	F	471	43	F	348
8	ZL	15	26	F	112	44	F	330
9	F	153	27	F	523	45	F	310
10	F	58	28	F	524	46	F	312
11	E	62	29	F	302	47	F	324
12	F	66	30	F	304	48	F	238
13	E	71	31	F	158	49	F	98
14	F	72	32	F	300	50	F	68
15	E	75	33	F	306	51	F	156
16	F	289	34	ZL	21	52	F	44
17	F	293	35	ZL	22	53	C	111
18	E	157	36	ZL	23	54	C	180

5.	3.	23. 11. 1956. P. 29/30. Vente. Me Deléchat	Donation 25
		du 15. 11. 1956 de Bernarais née le 10-8-1897. Prix. 1.200.000	
	6. 7. 29	17. 12. 1956. Vol. 33. N° 130. Provenance	Vente 16
	24. 35. 36. 37	du 26. 10. 1956. avec son épouse à Pierrey	lot 21
	81-82-83. 408	Cantons de Pierrey et Brie	P.V. 27. 11. 1959
	8. 9	5/20. 3. 1959. Vol. 144/13. avec Me Deléchat	donc 18
		du 2. 3. 1958 avec son épouse de Carin ne	vente 24
		le 5. 7. 1918 et son épouse Carandi	
		Prix: 960.000	
10. 11. 12.	6.	17. 10. 1962. P. 290/42. Acquis	INDIVIS
13. 14. 15.		Me Deléchat du 29. 9. 1962.	donc 26
16. 17. 18.		avec son épouse Pour 1/3.	
		et cts van de KERCHOVE nés	

T/SUP

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)								A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55	C	781	104	E	76	153								
56	F	592	105	F	694	154				les 27.11.1943 et 19.2.1947			3) 5 février 1986 vol 2682 n°5	Régul n°4
57	F	593	106	ZI	143	155				Pour l'autre 1/2			Formalité en attente	
58	E	3637	107	ZI	144	156				de BOURGES né le 11.8.1901				
59	F	618	108	ZI	151	157				et son ép ^{se} DESMONS			54-74-90	15 février 1986 et 18.10.1986
60	F	619	109	ZI	152	158				Prix: 140.000 NF				Vol 2682 n°5
61	F	301	110	F	195	159								Servitude de passage de cavalcations au profit de la Ch ^e de Fontenay Trésigny
62	F	305	111	E	196	160								Acte du 6.1.1986 n° SCHAFFNER
63	C	407	112	E	197	161								not à Fontenay Trésigny. Avec son épouse PIGNET
64	C	408	113			162			19	1/5.11.1962. Vol 292-39. Acte n°	Neute 12			
65	C	409	114			163			20-21	Déclat du 20.10.1962, portant arrêté de division, par le titulaire et son épouse				
66	C	410	115			164				Le F. 389 est divisé en 462 et 463				
67	F	307	116			165								
68	F	321	117			166								
69	F	322	118			167								
70	F	346	119			168								
71	F	3038	120			169								
72	C	849	121			170			20	8/5.11.1962. Vol 292-40. Neute n° Déclat			26.5.1987, Vol 2863 n° 6	Régul n° 6
73	C	848	122			171				du 20.10.1962, avec son épouse, à HENON né le 16.7.1904 et son épouse BRAS				
74	C	850	123			172								
75	F	226	124			173								
76	AB	11	125			174								
77	AB	12	126			175								
78	AB	13	127			176								
79	F	266	128			177								
80	AB	15	129			178			22-23	9/26.11.1962. Vol 292-10. Adjudication	cont 25		26.5.1987, Vol 2863 n° 6	Régul n° 6
81	AB	1	130			179			140-111-112	M ^{re} Boncheir du 2.11.1962 après avoir vu le 24.4. de son droit de préemption de RAIMBOURG né le 10.12.1916 et sa épouse QUIGNON			26.5.1987, Vol 2863 n° 6	Régul n° 6
82	ZI	9	131			180								
83	ZI	136	132			181								
84	AB	8	133			182								
85	F	669	134			183								
86	AB	3	135			184								
87	F	666	136			185								
88	F	366	137			186								
89	F	667	138			187								
90	C	403	139			188			4-24	10.6.3.1964. Vol 364/9. Neute n°			26.5.1987, Vol 2904 n° 9	Régul n° 9
91	F	672	140			189				Déclat du 13.2.1964				
92	F	673	141			190				avec son ép ^{se}				
93	F	674	142			191								
94	F	675	143			192								
95	F	676	144			193								
96	F	677	145			194								
97	F	678	146			195								
98	F	679	147			196								
99	F	680	148			197								
100	F	681	149			198			26	1/16.7.1964. Vol 380/88. Acquis. M ^{re} Déclat et M ^{re} Boucheir du 26.6.1964 avec son ép ^{se} PIGNET	cont 25		27.2.1990. Vol 1990 P n° 640	baill 6-7
101	F	682	150			199								
102	F	683	151			200								
103	F	684	152											

A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° **1bis** Commune **Fontenay T**

NOM: **VAN DE KERCHOVE** né à *Guyphoutan (Belgique)* le **11 1 1920**

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé
 No Cne _____ No Cne _____
 No Cne _____ No Cne _____
 No Cne _____ No Cne _____

Prénoms: *Eugène Adrien Jules Joseph*
 Epx: *PIONET Sylviane Marie* né le *10-10-1916* à *Mellemeux le Comte*
 Epx: _____ né le _____ à _____

I - IMMEUBLES URBAINS

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

I - IMMEUBLES URBAINS (Références aux fiches d'immeubles, modèle B)		Rép.	Vol. n°	III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX		
Section	No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits		A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES	B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES	
				Immeubles	Immeubles	
				Dates, numéros et nature des formalités	Dates, numéros et nature des formalités	
				Observations	Observations	
_____				21-27	10-10-1916 Vol 643/22 Vente de DELECHAT du 6-9-1968 avec son épouse PIONET à CALLETA-MATE née le 13-4-1915 et son épouse MARTIN-MIGUEL Prix: 6000 F	contenant résiliation de bail publiée les 22-Set 4-9-1987 Vol 2863 n°6 et Vol 2904 n°9 en ce qui concerne les parcelles ZL 12-13-143 et 151 à compter de la fin de l'année 1990
				28-27	(Après division de F 463 au 513-514)	par le titulaire et son épouse PIONET au profit de VAN DE KERCHOVE né le 21-10-1943
				29-30	13-10-1969 Vol 715/15 Acquis M. de JARRY née le 16-6-1917 Prix 3180 F	9) 1° septembre 1998 Vol 1998P2742 Régul 11 FORMALITÉ en ATTENTE
				31	14-11-1940 Vol 801/3 Acquis M. de Delechat du 25-5-1940 avec son épouse PIONET de BERTAUX née le 28-4-1904 et son épouse ROHART. Prix: 55.000 F	10) 1° septembre 1998 Vol 1998P2743 Régul 13 FORMALITÉ en ATTENTE
				32-33	15-1-1971 Vol 857/18 Acquis M. de DELECHAT du 23-12-1970	11) 1-9 et 11-11-1998 Vol 1998-P n° 2742 Bail rural à long terme du 11-5-1998 M ^e SCHAFFNERI notaire à Fontenay-Trésigny par le titulaire et son épouse PIONET au profit de VAN DE KERCHOVE

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

J.S.V.P

Vla Copie Melle H.H.

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)								A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162			34-36	21.2.1972 Del 985/8 VENTE de JELECHAT du 25.1.72 avec son épouse PIONET à la Ste des Passons Pénix n° 471 Prix: 8000 F		31-40-41 (2) 21-11-1998 Vol 1998 P n° 3584		Bail 4
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172			34-35-36-37	21.2.22.23.24		31-40-41 (3) 21-9 et 12-11-1998 Vol 1998 P n° 2743		Bail 4
75			124			173								
76			125			174			38-39	30.10.1970 Vol 1063/28 Acquis M. Delechat du 3-8-1970 avec son épouse PIONET de PIONET née le 8-8-1918 Prix: 100.000 F		68-69-70 ACTE COMPLEMENTAIRE du 1-7-1998		
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183			43-44	29.10.1973 Acquis M. Delechat du 13.10.1973 avec son épouse PIONET de KLEMENT né 26.12.1909 et CAGAY vende KLEMENT né 3.1.1891 Prix 48508 F		68-69-70 ACTE COMPLEMENTAIRE du 1-7-1998		
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195			55	12.7.1974 Vol 1974 Vol VENTE de Mme d'Arme du 8.7.1974 avec son épouse PIONET à l'état n° 38 - Prix: 1280 F		38-107-109 14/ 29.03.2001 Vol. 2001 P n° 1051		Bail 6
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152						53	après division duc d'4 en 1801/81				
									54-55					

suite à la fiche 1 ter

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9	A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9	A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9	A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
---	---	---	--

FICHE N° **1^{er}** Commune **Fontenay T**

NOM: **VAN DE KERCHOVE** né à **Cruyshoukem (Belgique)** le **11 1 1920**

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° Cne	N° Cne
N° Cne	N° Cne
N° Cne	N° Cne

Prénoms: **Eugène, André, Jules, Joseph**
 Epx: **PLANET Sylviane Marie** née le **20.10.1916** à **Willemeire la Comte**
 Epx: _____ né le _____ à _____

I - IMMEUBLES URBAINS
(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES		B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES	
			Immuebles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immuebles

Section	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	Immuebles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immuebles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
				²⁰ 1.1.1978 Vol. 1436 - 12 VENTE M ^e DELE-CHAT à Fontenay Trésigny du 20.12.1975 avec son époux PLANET				
			57	à FABRE né le 25.10.1930 et son épouse DRIBES née le 1.7.1933 Prix 40.000 F				
			25	Après division de F 474 en F 592 et F 593				
			35	³¹ 5.1977 od 1604 15 lotissement au n° 4 dans tableau I				

II - IMMEUBLES RURAUX

No id ordre	Section	No du plan	No id ordre	Section	No du plan	No id ordre	Section	No du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

Section	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	Immuebles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
			29-30-38	11-4-1978 Vol. 1723-3 VENTE	Acquis 13-15
			58-60-61	Me Delechat à Fontenay Trésigny du 21-3-1978	
			66	avec son épouse PLANET à VAN DE KERCHOVE né le 11-1-1920	
			58	(Après division du F 382 en F 618 et 619)	
			63	Renonc au droit de passage sur la parcelle cadastrée C 408	
			55	²³ 13-9-1978 Vol. 1784-12 bissem ^t	

Modèle A

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)							A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

Alman
Schiff
mils
→

voir Tableau 5

~~22~~ 29.1.1982 Vol 2225/9.
Donation. Formalité en attente

5-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200

29-1-1982 vol 2225/9
donation Me SCHAFFNER
à Fontenay-Trésigny du
22.12.1984
avec son épouse PIONET
à VAN DE KERCHOVE né le
21.11.1943.
Eval 2167 484F
réserve d'usufruit
réserve du droit de retour
interdiction d'aliéner
de vendre et d'hypothéquer

10 à 18 x La moitié INDIVIS

63 (après division du Clofen)
23-73-74 C. 848 C. 849 C. 850

73 - 21-07-1983. Vol 2102 n° 8 DONATION
du 17-05-1983 - de SCHAFFNER, notaire
à Fontenay-Trésigny
Avec son épouse PIONET née le 20-10-
1916 à leur fille VAN DE KERCHOVE
née le 19-6-1947

Evaluation: 3000 F
Réserve du droit de retour

suite à la fiche 14

1990

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)								A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153			81-82-83	ZL 24 en AB 1 AB 9 ZL 136				
56			105			154			59	Après division de la parcelle				
57			106			155			84-85	F 618 en AB 8 et F 669				
58			107			156			88	Après division de la parcelle				
59			108			157			86-87	F 366 en AB 3 et F 666				
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160			89	30/5 février 1986 vol 2682 n° 12				
63			112			161				Acquisition du 6-1-1986				
64			113			162				M. SCHAFFNER not à Fontenay				
65			114			163				Treigny				
66			115			164				avec son épouse PIONET				
67			116			165				de la Société "FRANCE LOTS"				
68			117			166				n° 1265				
69			118			167				Puip: 1 F				
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174				31) 13-5-1987 vol 2856 n° 3				
77			126			175				ECHANGE du 1-4-1987				
78			127			176				M. SCHAFFNER not à Fontenay Treigny				
79			128			177				avec son épouse PIONET				
80			129			178				avec VAN DE KERCHOVE vol 21-11-1983				
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											
										32) 3-10-1985 vol 3248 n° 8				
										RTE M. Schaffner not				

Suite vich 15

08703

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)								A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153				37 20/2 et 6/6/1990 Vol 1990 P n° 547	Régul 38			
56			105			154				Formalités en attente				
57			106			155								
58			107			156				6/6/1990 Vol 1990 P n° 1970				
59			108			157				formalités en attente				
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161				38 20/2 et 6/6/1990 Vol 1990 P n° 547	Régul 39			
64			113			162				Donation partage du	fi 31-33			
65			114			163				9/1/1990 Me SCHAFFNER à Fontenay Tréigny	fi 14-17			
66			115			164				avec son épouse PIONET	fi 49-53			
67			116			165				aux conseils VAN DE KERCHOVE				
68			117			166				mes fs 21/11/1943 et 19/2/1947				
69			118			167				Attribution à VAN DE KERCHOVE				
70			119			168				me le 21/11/1943				
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											
									Suite fiche 16					

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)								A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153				FONTENAY-TRESIGNY (F. n° 20)				
56			105			154				Prix: 464 350 F				
57			106			155				Privation de jouissance jusqu'au 1 ^{er} novembre 1997				
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161			109-110-111	28 Mars 2001 Vol. 2001 P. n° 1050.	Renté à DP-25			
64			113			162				VENTE du 27.2.2001 M. SCHAFFNER	DP 38. A-29			
65			114			163				notaire Fontenay-Tresigny	INDIVIS			
66			115			164				avec épouse PIONET.				
67			116			165				et VAN DE KERCHOVE né le 21.11.1943.				
68			117			166				à la SESM n° 762				
69			118			167				Prix: 1.281.400,50 F.				
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171			22-110-112	Après division de E152 en E195, 196 et 197				
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174			38-107	28 Mars 2001 Vol. 2001 P. n° 1051	DP 38			
77			126			175				VENTE du 27.2.2001 M. SCHAFFNER	DP 38			
78			127			176				notaire à Fontenay-Tresigny	INDIVIS			
79			128			177				avec son épouse PIONET				
80			129			178				et VAN DE KERCHOVE né le 21.11.1943				
81			130			179				à la SESM n° 762				
82			131			180				Prix: 2.514.300,50 F.				
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

2000

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

FICHE N° 1 Commune Fontenay-T

NOM: van de KERCHOVE né à Fontenay-Trésigny (77) le 21 11 1943

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé
 N° 2 Cne Bernay Gilbert N° Cne
 N° Cne N° Cne
 N° Cne N° Cne

Prénoms: Christian André
 Epx: VI DUS Jacqueline Valentine Henriette née le 14.6.1945 à Paris 20^e
 Epx: né le à

I - IMMEUBLES URBAINS (Références aux fiches d'immeubles, modèle B) Rép. Vol. n° III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieuxdits	A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
			1.3.34	17.10.1962	F 390/42 Acquis	INDIVIS	4.4.1978 et 19.4.3.4	formalité en attente
			5.6.7.8.9	Me Deléchat du 29.9.1962	Donation	46-47-48-49-50-51-52-53-54-55	14-4-1978 et 11-4-1978 Vol 194-34	PRIV. VEND Me Deléchat à Fontenay Trésigny du 11-3-1978 contre le titulaire 80.000 + acc 8000 = 88 000 F Remb 11-3-1979 Au profit des époux VAN DEKERCHOVE PIONET Dom. du Etude Me Deléchat Effet jusqu'au 11-3-1981

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	No du plan	N° d'ordre	Section	No du plan	N° d'ordre	Section	No du plan
1	E	58	19	F	303	37	E	148
2	E	62	29	F	313	38	F	314
3	E	71	21	F	323	39	F	312
4	E	72	22	F	326	40	F	298
5	E	75	23	F	332	41	F	324
6	E	157	24	F	335	42	F	98
7	F	282	25	F	360	43	F	68
8	F	293	26	F	364	44	F	156
9	E	66	27	F	35	45	F	74
10	F	342	28	F	51	46	F	300
11	F	343	29	F	334	47	F	301
12	F	354	30	F	336	48	F	302
13	F	230	31	F	337	49	F	304
14	F	231	32	F	195	50	F	305
15	F	232	33	F	296	51	F	306
16	F	234	34	E	152	52	F	679
17	F	234	35	E	153	53	C	408
18	F	238	36	E	147	54	C	409

10-11-72 12.2.1973 Vol 1099/2 Acquis Me Deléchat du 6.6.1973 de DEAUDAN née le 1.12.1891 Prix: 134 000 F

13-2-78 6.6.1973 Vol 1189/18 Acquisition échange 14 25-25-75 Me DELECHAT du 10.5.1973 de LEVESQUE née le 21.10.1894 Prix: 88 800 F

29 4.29.10.1973 Vol 1184 n° 13 Acquisition me Deléchat le 13.10.1973 de KLEMENT née le 26.12.1929

53 11.4.1978 Volume 123.3 tenu de de passage au profit de la parcelle cadastrée C 457 843.843.850

10-9-80 15-3-1982 Vol 2225/9 dont 80045 réserve d'usufruit 58066-67 réserve du droit de retour 70-110 interdiction d'aliéner et vendre et d'hypothéquer 11-111 + 29-1.1982 et 1.

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 1 bis Commune Fontenay Tresigny

NOM : Van de KERCHOVE né à Fontenay Tresigny le 21 11 1943

Prénoms : Christian André

Epx : vidus Jacqueline Konbine Henriette né le 14-6-1945 à Paris 20^e

Epx : né le à

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N°	C ^{ne}	N°	C ^{ne}
N°	C ^{ne}	N°	C ^{ne}
N°	C ^{ne}	N°	C ^{ne}

I. — IMMEUBLES URBAINS

(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

III. — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	N° du plan	Adresses (rues et numéros ou, à défaut, lieux-dits)	A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
			56.57	6-2-1979 Vol 1839-91 Perision préfet de seine et marne, du 21-11-1978 - avec son épouse VIDUS / de la SNCF n° 73 Prix 8910 F.	INDIVIS	68/	12) 4.g. 1995 Vol 1995 P. 2883 / Convention de servitudes du 3.7.1995 / Maire de Fontenay Tresigny - pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement d'eau usées /	
			58.59.60.61 62.63.64.65 66.67.68 73-74 81.82.83.84 85.86.87.88	16-4-1980 vol 2002/2003 Journal à long terme me delechat à Fontenay tresigny du 22-2-1980 / de VAN DE KERCHOVE né le 11-1-1920, et son épouse PIGNET née le 20-10-1916 / pour une durée de 18 ans à compter du 1-1-1980 jusqu'au 31-12-1997 maintenant en fermage annulé de 4 q ¹ / ₂ de ble à l'ha. 17 29.1.1982 Vol 2225/9 Donation. Formalité en attente	Donation de 13.14.116.116 119.120. 26	13) 27-5-1974 Vol 1256-26. Report 36A BAIL RURAL 7		
			1	19	37			
			2	20	38			
			3	21	39			
			4	22	40			
			5	23	41			
			6	24	42			
			7	25	43			
			8	26	44			
			9	27	45			
			10	28	46			
			11	29	47			
			12	30	48			
			13	31	49			
			14	32	50			
			15	33	51			
			16	34	52			
			17	35	53			
			18	36	54			

Modèle A

N° 2280 - IN 8 07243 O 15 F - Septembre 1978

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)							A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153			409 343-353-363	29.1 et 5.3.1982 vol 22259	Acquis 1.			
56			105			154			3839454	dont Me SCHAFFNER a	Bail 10			
57			106			155			02.43.44	Fontenay Trésigny du	Vest.			
58			107			156			45-58-59	22.12.1981.				
59			108			157			60.61.62.63	de van de Kerchove, né le				
60			109			158			64-65-67	11-11-1920 et son épouse				
61			110			159			70-71-72	PIDNET née le 20-10-1916				
62			111			160				pour 1/4 la moitié				
63			112			161								
64			113			162			1.2.3.4.5.6					
65			114			163			78.9					
66			115			164				vol 2.167 1984				
67			116			165				la rue poste				
68			117			166				après division				
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171				13.23-1-1986 vol 2677 n°31	bail 10			
74			123			172				Acte du 6-1-1985 contenant				
75			124			173				66 - division de la parcelle F618				
76			125			174				73-74 en AB 8ct F669				
77			126			175				Me Schaffner not. à Fontenay				
78			127			176				Trésigny				
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181				14 13-5-1987 vol 2856 n°3	act 3			
84			133			182				Echange du 1-4-1987 Me Schaffner	bail 10			
85			134			183				à Fontenay Trésigny				
86			135			184				Avec VAN DE KERCHOVE né le 11-				
87			136			185				1-1920 et son épouse PIDNET née				
88			137			186				le 20-10-1916				
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190			75-76-77-78	Immeubles cédés				
93			142			191			79-80	Foal = 15 000 F				
94			143			192								
95			144			193			81	Immeuble reçu				
96			145			194				Foal 15 000 F				
97			146			195								
98			147			196			25	Après division du F360 en F679				
99			148			197			75-76-77	F680 et F681				
100			149			198								
101			150			199			86	Après division du F361 en F682				
102			151			200			78-79-80	F683 et F684				
103			152							Même formalité				

attaché
2 chiffres
2 mots
rayés
mille

- suite file 13

19800

A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 13 Commune Fontenay Trésigny

NOM : VAN DE KERCHOVE né à Fontenay Trésigny le 21 11 1943

Prénoms : Christian André

Epx : VIDUS Jacqueline Léonine Hennette le 14 6 1945 à Paris 20ème

Epx : né le à

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N°	Cne	N°	Cne
N°	Cne	N°	Cne
N°	Cne	N°	Cne

I. — IMMEUBLES URBAINS
(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

III. — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	N° du plan	Adresses (rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits	A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
			74	Acte constatant la division				
			82-83-81-	du FGG en FG 72 673 674				
			84-85-86-87	675 676 677 678				
				26.5.1987 Vol 2863 n° 6	riguel flé 16			
				Formalité en attente				
			82-83-85	26.5 et 4.9.1987 Vol 2863 n° 6	Reste 17			
			86-88-89-90	BAIL rural à long terme du 1.9.1987	flé 22			
			91-92-93-94	M. SCHAEFFER à Fontenay-Trésigny	validation 23			
			95-96-97-98	de VAN DE KERCHOVE ve le 11.2.1921	PL 24			
			99-103	et son épouse PIONE-T ne le 20.10.1916	Don 26			
			100-101-102	four me durée de 18 ans à Com. Résolution 354				
			104-110-111-112	ter du 1.1.1986 jugé au 31.12.2003				
				renouvelant en fersage annuel				
				de 4x5 de blé à l'ha				
			82-83-85-86	4.9.1987 Vol 2904 n° 9	Bail 26			
			88-89-90-91	Attestation rectificative du 31.8.1987	flé 22			
			92-93-94-95	M. SCHAEFFER à Fontenay-Trésigny	validation 23			
			96-97-98-99	Concernant la formalité ci-dessus	PL 24			
			100-101-102	Vol 2863 n° 6	Don 26			
			103-104					
				29 AVRIL 1988 Vol 3013 n° 21	riguel flé 19			
				Flé en attente				

II. — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

T S U P

Modèle A

N° 3280 - IN 6 477013 M 29 F - Janvier 1986

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)							A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153			1-2-3-4-5	19) 20-4 et 27-6-1988 Vol 3013 n° 21	rectif 20			
56			105			154			6-7-8-9	BAIL rural à long terme des 6-1 et 4-3-1988				
57			106			155				M. SCHAFFNER à Fontenay-Trésigny de VAN DE KERCHOVE veuve le 19-2-1987				
58			107			156				- le 1/4 réduits				
59			108			157				four une durée de 18 ans à compter du 1-1-1988 jusqu'au 31-12-2005				
60			109			158				renouvelant un ferraillage annuel de 400 ^{kg} de fêl à l'ha				
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169			1	20) 27-6-1988 Vol 3029 n° 18	Bail 19			
72			121			170				Attestation rectificative du 20-6-1988				
73			122			171				M. SCHAFFNER à Fontenay-Trésigny				
74			123			172				concernant l'acte ci-dessus vol 3029 n° 18				
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175				21) 20-02-1990. Vol 1990F n° 547	Bail 26			
78			127			176				Formalité en attente				
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180				22) 3-10-1989. Vol 3948 n° 8	acte de le			
83			132			181				Acte du 2-10-1989 de Schaffner	27-2-90			
84			133			182				à Fontenay-Trésigny	plus 16 H.			
85			134			183				contenant division de ZL 5	26			
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186				100-101	en ZL 143 et 144			
89			138			187				94	et division de ZL 135 en ZL			
90			139			188				102-103	151 et 152			
91			140			189				140-141-142				
92			141			190								
93			142			191				90-91-100-	23) 27-2-1990. Vol 1990F n° 640	bail 15-17		
94			143			192				102-	Acte du 12-2-1990. M. Schaffner			
95			144			193					à Fontenay-Trésigny			
96			145			194					contenant ratification du bail			
97			146			195					publié par 26-5-1987 et 4-9-1987			
98			147			196					Vol 2863 n° 6 et Vol 2904 n° 9			
99			148			197					concernant les parcelles ZL 12-13-			
100			149			198					143 et 151 à compter du 1-1-1990			
101			150			199					en vertu de VAN DE KERCHOVE veuve			
102			151			200					M. H. 1920 et AM. FONTE PIGNET	Vous fiche 14		
103			152											

A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 1⁴ Commune **FONTENAY TRESIGNY**

NOM : **VAN DE KERCHOVE** né à *Fontenay Tresigny* le **21 11 1943**

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé
 N° Cne _____ N° Cne _____
 N° Cne _____ N° Cne _____
 N° Cne _____ N° Cne _____

Prénoms : *Cristian Andrie*
 Sda B
 Epx : *VIDU Jacqueline* épouse *Henriette* née le *14/6/1945* à *Paris 20^{ème}*
 Epx : _____ né le _____ à _____

I. - IMMEUBLES URBAINS
 (Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

Section	N° du plan	Adresses (rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits

III. - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
 (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A. - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES			B. - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHEQUES		
Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
69	11/3/1988 Vol 2992 n° 4. Procès verbal de changement de numéro de page n° 891 du 10/3/1988. Service du Cadastre de Coulommiers. 83-85-86 les Parcelles F 673, 676, 677, 680, 681. 88-89-90 ditivement F 697	formalité amovée 16/3/1990 art 16 17			
68 - 104	16/3/1990 Vol 1990 P n° 228. Acquisition du 12/2/1990 de VAN DE KERCHOVE né le 11/1/1920 et de son épouse PIONET née le 20/10/1916. Prix 28.052.40 F.	Art 16 17			
	20/2/1990 et 6/6/1990 Vol 1990 P n° 547. formalité en attente				
	6/6/1990 Vol 1990 P n° 1970. formalité en attente				
	20/2/1990 et 6/6/1990 Vol 1990 P n° 547. Donation partage du 9/1/1990 de SCHAEFFNER à Fontenay Tresigny	Art 10-16 17-22 27-1634			

II. - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

Modèle A

N° 3280 - IN 6 477073 M 23 F - Janvier 1986

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)								A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)			
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160			87, 87, 105,	attribution au titulaire				
63			112			161			106, 103,	eval 399 154, FHO				
64			113			162			98, 97,					
65			114			163			93, 101	titulaire non attributaire				
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195			107	ATTRIBUTION au titulaire				
98			147			196				Eval: 8.100 Fr.				
99			148			197				Réserve donation et reversion				
100			149			198				de l'usufruit au profit des				
101			150			199				donateurs et jusqu'au décès				
102			151			200				du survivant d'eux.				
103			152											

suite fiche 15

21/03/98

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)							A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153			87-97-105-106-108-109	Fonderay-Trésigny de l'acte public ci-avant Vol 1998 P n° 2742				
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157			58-59	1-9 et 10-11-1998 vol	Bail 31			
60			109			158			60-61-62	1998 P n° 2743				
61			110			159			63-64-65	ACTE COMPLEMENTAIRE du				
62			111			160			67-82-84	1.7.1998				
63			112			161			87-97	M ^e SCHAFFNER notaire à				
64			113			162			105-106	Fonderay-Trésigny				
65			114			163			108-109	du bail public ci-avant				
66			115			164				Vol 1998 P n° 2742				
67			116			165				origines de propriété				
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172			103-104-105	27 Mars 2001 Vol 2001 P n° 1054	Bail 16 n° 17			
75			124			173				Acte du 27.2.2001 M ^e SCHAFFNER not	INDIVIS			
76			125			174				à Fonderay-Trésigny				
77			126			175				avec VANDRE KOCOMOY n° le 11.1.1920				
78			127			176				et oncle PIONET n° le 20.10.1916				
79			128			177				à la SEM n° 462				
80			129			178				prix: 1 281 400,50 F.				
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186			93-101-103	27 Mars 2001 Vol 2001 P n° 1054	Bail 16 n° 17			
89			138			187				Acte du 27.2.2001 M ^e SCHAFFNER				
90			139			188				notaire à Fonderay-Trésigny contenant				
91			140			189				RESILIATION de bail public 26.5.07				
92			141			190				4.9.1987 Vol 2163 n° 67 et 9.9.1987 Vol 2904 n° 9				
93			142			191				en ce qui concerne les parcelles 21 186 4 et 152				
94			143			192				à l'acte du 27.2.2001				
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152						113-114	36) 18-3-2002. SP 2002 P 1509				
									115-116	ACQUISITIONS du 7-2-2002				
									117-118					
									119-120					

A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 1 Commune Fontenay-Corésien

NOM: PIONET voir fiche du mari née Villeneuve-le-Comte (77) le 20 10 1916

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé
 N° Cne
 N° Cne
 N° Cne

Prénoms: Sylviane Marie
 Epx: Van de Kerchove Eugène André Jules né le 11 1 1920 à Cuyghautem (Belgique)
 Epx: Joseph né le _____ à _____

I - IMMEUBLES URBAINS (Références aux fiches d'immeubles, modèle B) Rép. Vol. 247 n° 583 III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau D)

Section	No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits	A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
ZL	22	lotissement le BUTEAU 2022						
ZL	128	lot 1 le BUTEAU lot 1	1977					
ZL	129	lot 2 le BUTEAU lot 2	1977	+1/23.11.1956. 7.29/30 voir formalité n° 1 (même cadre) à la fiche n° 1 du Mari.			25.4.1976 vol 1246 ROBAIL voir formalité n° 1 (même cadre) à la fiche n° 1 de son mari VAN DE KERCHOVE	
ZL	130	lot 3 le BUTEAU lot 3	1977					
ZL	131	lot 4 le BUTEAU lot 4	1977					
ZL	132	lot 5 le BUTEAU lot 5	1977	+2/23.11.1956. 7.29/31 voir formalité n° 2 (même cadre) à la fiche n° 1 du Mari			16.4.1980 vol 202/20 bail voir formalité n° 2 (même cadre) à la fiche n° 1 de son mari VAN DE KERCHOVE	
F	592	lots hauch Le Trou d'Auvergne						
F	626	lots hauch Le Trou d'Auvergne lot 2	1978	+3/23.11.1956. 7.29/33 voir formalité n° 3 (même cadre) à la fiche n° 1 du Mari				
F	627	lots hauch Le Trou d'Auvergne lot 3	1978					

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	C	850	19	F	684			
2	C	103	20					
3	E	158	21					
4	E	340	22					
5	F	341	23					
6	F	347	24					
7	F	348	25					
8	F	307	26					
9	F	321	27					
10	F	322	28					
11	F	346	29					
12	F	303	30					
13	F	672	31					
14	F	675	32					
15	F	678	33					
16	F	679	34					
17	F	681	35					
18	F	682	36					

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	C	850	19	F	684			
2	C	103	20					
3	E	158	21					
4	E	340	22					
5	F	341	23					
6	F	347	24					
7	F	348	25					
8	F	307	26					
9	F	321	27					
10	F	322	28					
11	F	346	29					
12	F	303	30					
13	F	672	31					
14	F	675	32					
15	F	678	33					
16	F	679	34					
17	F	681	35					
18	F	682	36					

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	C	850	19	F	684			
2	C	103	20					
3	E	158	21					
4	E	340	22					
5	F	341	23					
6	F	347	24					
7	F	348	25					
8	F	307	26					
9	F	321	27					
10	F	322	28					
11	F	346	29					
12	F	303	30					
13	F	672	31					
14	F	675	32					
15	F	678	33					
16	F	679	34					
17	F	681	35					
18	F	682	36					

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)									A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)		
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154				9. 6. 3. 1964. P. 364/9 voir formalité n° 10 (même cadre) à la fiche n° 1 du Mari			4. 9. 1987 Vol 2904 n° 9 Attestation rectificative voir formalité n° 7 (même cadre) à la fiche n° 1 de son époux VAN DE KERCHOVE	
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158				10/16. 2. 1964. Vol 320/38 Acquis voir formalité n° 11 (même cadre) à la fiche n° 1 du mari				
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162				12. 10. 68. Vol 343/21 voir formalité n° 12 (même cadre) à la fiche n° 1 du mari			27-2-1990 Vol 1990P n° 640 Révocation de bail. Voir formalité 8 à la fiche 1 de son époux VAN DE KERCHOVE	
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166				12/18. 11. 1968 P. 345 Acquis voir formalité n° 13 (même cadre) à la fiche n° 1 bis du Mari				
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170				13/17. 6. 1970 Vol 801/3 Acquis voir formalité n° 14 (même cadre) à la fiche n° 1 bis du mari				
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174				19. 1. 1971 Vol 257/18 Acquis voir formalité n° 15 (même cadre) à la fiche n° 1 bis du mari			1° septembre 1998 Vol 1998P 2743 Régul 13 FORMALITÉ en ATTENTE.	
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179				21. 2. 72 Vol 975/8. Vente voir formalité n° 16 (même cadre) à la fiche n° 1 de son mari VAN DE KERCHOVE			3-4-5-6 1° 1-9 et 12-11-1998 Vol 1998 P n° 2742. 7-8-9-10 Bail rural à long terme. voir formalité 11 B à la fiche 1 bis de son époux VAN DE KERCHOVE	rectif 12 FT 13
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184				16/ 30. 10. 72 Vol 1063 voir formalité n° 17 (même cadre) à la fiche n° 1 bis de son mari VAN DE KERCHOVE -				
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190				17. 2. 9. 1973 Vol 1184 n° 15 Acquisition voir formalité n° 18 (même cadre) à la fiche n° 1 bis du mari VAN DE KERCHOVE.			3-4-5-6 1° 1-9 et 12-11-1998 Vol 1998 P n° 3584 7-8-9-10 ATTESTATION RECTIFICATIVE. voir formalité 12 B à la fiche 1 bis de son époux VAN DE KERCHOVE	bail M
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197				27. 1. 74 Vol 1274 voir formalité n° 19 (même cadre) à la fiche n° 1 bis de son mari VAN DE KERCHOVE			3-4-5-6 1° 1-9 et 12-11-1998 Vol 1998 P n° 2743 7-8-9-10 Acte complémentaire au bail public Vol 1998 P 2742 voir formalité 12 B à la fiche 1 bis de son époux VAN DE KERCHOVE	bail M
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

suite à la fiche 1 bis de son époux VAN DE KERCHOVE

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FICHE N° 1^{bis} Commune Fontenay T

voir fiche du mari

NOM : PIONET

née à Villeneuve Le Comte

le 20 10 1916

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° Cne	N° Cne
N° Cne	N° Cne
N° Cne	N° Cne

Prénoms : Sylviane, Marie

Epx : VAN DE KERCHOVE Eugène, André, Jules, Joseph né le 11-1-1920 à Cruyshoutem

Epx : né le à

I - IMMEUBLES URBAINS

(Références aux fiches d'immeubles, modèle B)

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

Section	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieux-dits	A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		
			Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

II - IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1			19			37		
2			20			38		
3			21			39		
4			22			40		
5			23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

11-4-1978 Vol 1436-12 VENTE voir formalité de même cadre à la fiche 1^{er} du mari VAN DE KERCHOVE

3-5-1977 vol 1604-13 Lotissement voir formalité n° 21 (même cadre) à la fiche 1^{er} de son mari VAN DE KERCHOVE

11-4-1978 Vol 1436-3 VENTE voir formalité de même cadre à la fiche 1^{er} du mari VAN DE KERCHOVE

13-9-1978 Vol 1481-22 lotissement voir formalité 23 (même cadre) à la fiche 1^{er} du mari VAN DE KERCHOVE

23-1-1982 Vol 2225/9 Donation. Formalité en attente

29-1 et 4-5-1982 vol 2225/9 dont voir formalité n° 28 n° 1^{er} de son mari VAN DE KERCHOVE

Suite de la fiche 1

Modèle A

comptabil.com
2022, 02:32 EDT

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)						A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)					
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153								
56			105			154								
57			106			155								
58			107			156								
59			108			157								
60			109			158								
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164								
67			116			165								
68			117			166								
69			118			167								
70			119			168								
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173								
76			125			174								
77			126			175								
78			127			176								
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180								
83			132			181								
84			133			182								
85			134			183								
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187								
90			139			188								
91			140			189								
92			141			190								
93			142			191								
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194								
97			146			195								
98			147			196								
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199								
102			151			200								
103			152											

Suite vide 13.

LST/AD

II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)							A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)				
N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			153				35) 20/2/90 6/16/1990 Vol 1990 P n° 547 Donation partage du				
56			105			154				9/1/1990 No SCHAEFNER à l'acte				
57			106			155				mai Ténigny. Voir formalité n°				
58			197			156				38) (même cadre) à la fiche				
59			108			157				n° 15 de son époux VAN DE				
60			109			158				KERCHOVE				
61			110			159								
62			111			160								
63			112			161								
64			113			162								
65			114			163								
66			115			164				37) 6/6/1990 Vol 1990 P n° 1970				
67			116			165				Attestation rectificative - l'acte				
68			117			166				formalité n° 39 (même cadre)				
69			118			167				à la fiche n° 15 de son époux				
70			119			168				VAN DE KERCHOVE				
71			120			169								
72			121			170								
73			122			171								
74			123			172								
75			124			173				38) 16 février 1995 Vol 1995 P n° 615				
76			125			174				DONATION - PARTAGE				
77			126			175				voir fte 40 A. fiche n° de son				
78			127			176				époux VAN DE KERCHOVE				
79			128			177								
80			129			178								
81			130			179								
82			131			180				39) 4-8-1997 Vol 1997 P n° 2567				
83			132			181				VENTE voir formalité n° 4				
84			133			182				à la fiche n° de son				
85			134			183				époux VAN DE KERCHOVE				
86			135			184								
87			136			185								
88			137			186								
89			138			187				40) 28.03.2001 Vol. 2001 P n° 1050				
90			139			188				VENTE voir formalité n° 42				
91			140			189				(même cadre) à la fiche n° de son				
92			141			190								
93			142			191				époux VAN DE KERCHOVE				
94			143			192								
95			144			193								
96			145			194				41) 28.03.2001 Vol. 2001 P n° 1051				
97			146			195				VENTE voir formalité n° 42				
98			147			196				(même cadre) à la fiche n° de son				
99			148			197								
100			149			198								
101			150			199				époux VAN DE KERCHOVE				
102			151			200								
103			152											

35199

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 17/11/2004	Référence d'enlissement : 7704P02 2004P6786	Date de l'acte : 17/10/2004
	Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE CHANGEMENT DE NUMEROTAGE N° 996		
	Rédacteur : ADM CDIF COULOMMIERS / COULOMMIERS		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 17/11/2004	Référence d'enlissement : 7704P02 2004P6788	Date de l'acte : 17/10/2004
	Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE CHANGEMENT DE NUMEROTAGE N° 997		
	Rédacteur : ADM CDIF COULOMMIERS / COULOMMIERS		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2004P6788 :

Immeuble Mère						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
FONTENAY-TRESIGNY		ZL	267			FONTENAY-TRESIGNY		ZL	279 à 282		

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 10/02/2005	Référence de dépôt : 7704P02 2005D1796	Date de l'acte : 17/10/2004
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE PVCA de la formalité initiale du 17/11/2004 Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 6786		
	Rédacteur : ADM CDIF COULOMMIERS / COULOMMIERS		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2005D1796 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
FONTENAY-TRESIGNY		E	201			FONTENAY-TRESIGNY		E	202 à 204		

Complément : Régularisation de l'acte (vol 2004 D 15320) contenant division dont est issue la parcelle E 201.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 10/02/2005	Référence d'enlissement : 7704P02 2005P927	Date de l'acte : 27/12/2004
	Nature de l'acte : DEPOT DE PIECES		
	Rédacteur : NOT VAISSADE / FONTENAY TRESIGNY		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 2 de la formalité 7704P02 2005P927 : ZAC DE FREGY III

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
1	AMENAGEMENT 77				304 099 732
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
1	AMENAGEMENT 77				304 099 732
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	FONTENAY-TRESIGNY	E 198 E 202 à E 204 ZL 192 ZL 277 à ZL 280 ZL 282		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propiété en indivision NP : Nue-propiété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : autorisation de la ZAC de FREGY III par arrêté municipal en date du 07/02/2003.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 18/03/2005	Référence d'enlissement : 7704P02 2005P1753	Date de l'acte : 27/01/2005
	Nature de l'acte : VENTE Rédacteur : NOT VAISSADE / FONTENAY TRESIGNY		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2005P1753 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
1	AMENAGEMENT 77				304 099 732
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
2	PHENIX EVOLUTION				344 176 672
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 90.896,00 EUR

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlèvement : 7704P02 2008V2649	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2649 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE GENERALE	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2649 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 436.210,26 EUR Accessoires : 43.621,02 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2650	Date de l'acte : 29/09/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2650 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	MONTE PASCHI BANQUE SA	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 86.487,11 EUR Accessoires : 8.648,71 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2651	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2651 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT LYONNAIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Cautions
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 284.542,50 EUR Accessoires : 28.454,25 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2652	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2652 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	ETAT REPRESENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIXIS	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2652 :

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 230.769,23 EUR Accessoires : 23.076,92 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlèvement : 7704P02 2008V2653	Date de l'acte : 29/09/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2653 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 86.487,11 EUR Accessoires : 8.648,71 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2653 :

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2654	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2654 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 284.542,50 EUR Accessoires : 28.454,25 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2655	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2655 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 284.542,50 EUR Accessoires : 28.454,25 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlèvement : 7704P02 2008V2656	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2656 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D ILE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2656 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 284.542,50 EUR Accessoires : 28.454,25 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2657	Date de l'acte : 29/09/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2657 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	FORTIS BANK SA	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 606.219,37 EUR Accessoires : 60.621,93 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêt: taux variable.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2658	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2658 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	NATIXIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Cautions
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 284.542,50 EUR Accessoires : 28.454,25 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 02/10/2008	Référence d'enlissement : 7704P02 2008V2659	Date de l'acte : 29/09/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2659 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2008V2659 :

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 131.114,42 EUR Accessoires : 13.111,44 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 28/11/2008 Date extrême d'effet : 28/05/2009

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V1	Date de l'acte : 30/12/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V1 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 139.831,00 EUR Accessoires : 13.983,10 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 18	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V2	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V2 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	SOCIETE GENERALE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 466.476,00 EUR Accessoires : 46.647,60 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 19	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V3	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V3 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	MONTE PASCHI BANQUE SA	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V3 :

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 92.572,00 EUR Accessoires : 9.257,20 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 20	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V4	Date de l'acte : 30/12/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V4 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	LE CREDIT LYONNAIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 304.405,00 EUR Accessoires : 30.440,50 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V4 :

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 21	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V5	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V5 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	L ETAT REPRESENTÉ PAR NATIXIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 183.374,00 EUR Accessoires : 18.337,40 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 22	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V6	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V6 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Montant Principal : 92.572,00 EUR Accessoires : 9.257,20 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
 Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 23	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlèvement : 7704P02 2009V7	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V7 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT FONCIER DE FRANCE	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V7 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 304.405,00 EUR Accessoires : 30.440,50 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 24	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V8	Date de l'acte : 30/12/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V8 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 304.405,00 EUR Accessoires : 30.440,50 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Interêts : taux variable.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 25	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V9	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V9 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CRCAM DE PARIS ET D ILE DE FRANCE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Cautions
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 304.405,00 EUR Accessoires : 30.440,50 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts : taux variable.

N° d'ordre : 26	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V10	Date de l'acte : 30/12/2008
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V10 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	FORTIS BANK SA	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V10 :

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 466.476,00 EUR Accessoires : 46.647,60 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 27	Date de dépôt : 05/01/2009	Référence d'enlissement : 7704P02 2009V11	Date de l'acte : 30/12/2008
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V11 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	NATIXIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 341.079,00 EUR Accessoires : 34.107,90 EUR Taux d'intérêt : 2,75 %
Date extrême d'exigibilité : 05/01/2010 Date extrême d'effet : 05/07/2010

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2009V11 :

Complément : Intérêts: taux variable.

N° d'ordre : 28	Date de dépôt : 04/02/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V260	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : SCP NEUILLY SUR SEINE / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V260 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	ETAT REPRESENTE PAR LA SOCIETE NATIXIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 702.247,00 EUR Accessoires : 70.224,70 EUR
Date extrême d'exigibilité : 31/12/2014 Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Intérêts : 1,50, 1,75 et 2,00 % (taux variable).

N° d'ordre : 29	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V518	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V518 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 107.099,00 EUR Accessoires : 10.709,90 EUR

Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 1.

N° d'ordre : 30	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlèvement : 7704P02 2010V519	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V519 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	SOCIETE GENERALE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V519 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 357.282,00 EUR Accessoires : 35.728,20 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol. 2009V2.

N° d'ordre : 31	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V520	Date de l'acte : 01/03/2010
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V520 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	MONTE PASCHI BANQUE SA	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 70.903,00 EUR Accessoires : 7.090,30 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol. 2009 V 3.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 32	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlèvement : 7704P02 2010V521	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V521 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	LE CREDIT LYONNAIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol. 2009V4.

N° d'ordre : 33	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlèvement : 7704P02 2010V522	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V522 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	L'ETAT REPRESENTÉ PAR NATIXIS	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V522 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 140.449,00 EUR Accessoires : 14.044,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009V5.

N° d'ordre : 34	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V523	Date de l'acte : 01/03/2010
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V523 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672 Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 70.903,00 EUR Accessoires : 7.090,30 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V523 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 6.

N° d'ordre : 35	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V524	Date de l'acte : 01/03/2010
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V524 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 7.

N° d'ordre : 36	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V525	Date de l'acte : 01/03/2010
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V525 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 8.

N° d'ordre : 37	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlèvement : 7704P02 2010V526	Date de l'acte : 01/03/2010
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V526 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V526 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publié le 05/01/2009 Vol 2009 V 9.

N° d'ordre : 38	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V527	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V527 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	FORTIS BANK SA	

Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672 Caution

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 357.282,00 EUR Accessoires : 35.728,20 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 10.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 39	Date de dépôt : 03/03/2010	Référence d'enlissement : 7704P02 2010V528	Date de l'acte : 01/03/2010
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2010V528 : Renouvellement d'hypothèque conventionnelle.

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	NATIXIS				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	Caution
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 261.239,00 EUR Accessoires : 26.123,90 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2015

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 11.

N° d'ordre : 40	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5125	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5125 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	MONTE PASCHI BANQUE	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5125 :

Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. MONTE PASCHI BANQUE, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de L'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de L'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 41	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5126	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5126 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE CENTRALE FINANCEMENT IMMOBILIER	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5126 :

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE GENERALE, MONTE PASCHI BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 42	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5127	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5127 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE GENERALE	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5127 :

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. SOCIETE GENERALE, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, MONTE PASCHI BANQUE SA, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de IETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de I ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 43	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5128	Date de l'acte : 15/12/2009
Nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5128 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT LYONNAIS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. CREDIT LYONNAIS,

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5128 :

pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCH BANQUE, NATIXIS (pour le compte de IETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de I ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 44	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5129	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5129 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	NATIXIS POUR ETAT				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. NATIXIS (pour le compte de IETAT), pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCHI BANQUE, CREDIT LYONNAIS, COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5129 :

ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 45	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5130	Date de l'acte : 25/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5130 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	COMPAGNIE FINANCIERE CREDIT MUTUEL				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCH BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5130 :

viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 46	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5131	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5131 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. CREDIT FONCIER DE FRANCE, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCH BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 47	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5132	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5132 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCHI BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol 2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 48	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5133	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5133 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCH BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 49	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5134	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5134 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	FORTIS BANK SA	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5134 :

Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION				344 176 672
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. FORTIS BANK, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L IMMOBILIER, SOCIETE GENERALE, MONTE PASCHI BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 50	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5135	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5135 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	NATIXIS	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5135 :

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. NATIXIS, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIÉTÉ CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, MONTE PASCH BANQUE, CRÉDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ÉTAT), COMPAGNIE FINANCIÈRE DU CRÉDIT MUTUEL, CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ÎLE DE FRANCE, FORTIS BANK, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, ainsi que NATIXIS (pour le compte de l'ÉTAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol 2010 V260, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 51	Date de dépôt : 20/06/2011	Référence de dépôt : 7704P02 2011D5136	Date de l'acte : 15/12/2009
	Nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 04/02/2010 Sages : 7704P02 Vol 2010V N° 260		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5136 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	NATIXIS POUR ETAT	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2011D5136 :

Complément : Stipulation de concurrence du 20/06/2011 en vertu d'un acte reçu par Maître BEURIOT, notaire à Neuilly-sur-seine, en date du 15 décembre 2009. NATIXIS (pour le compte de l'ETAT) pour l'inscription du 4/2/2010 vol2010 V260, ainsi que SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER, pour l'inscription prise à son profit le 5/1/2009, renouvelée le 3/3/2010 et SOCIETE GENERALE, MONTE PASCHI BANQUE, CREDIT LYONNAIS, NATIXIS (pour le compte de l'ETAT), COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE, FORTIS BANK, NATIXIS, pour l'inscription prise à leur profit aux mêmes dates 2009 vol V1 à 11 et 2010 V518 à 528, conviennent qu'ils viennent tous au même rang et en concurrence entre eux.

N° d'ordre : 52	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3597	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3597 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	SOCIETE CENTRALE POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 107.099,00 EUR Accessoires : 10.709,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 1, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 518.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 53	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3598	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3598 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	SOCIETE GENERALE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 357.282,00 EUR Accessoires : 35.728,20 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 2, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 519.

N° d'ordre : 54	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3599	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3599 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	MONTE PASCHI BANQUE SA	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3599 :

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 70.903,00 EUR Accessoires : 7.090,30 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 3, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 520.

N° d'ordre : 55	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3600	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3600 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	LE CREDIT LYONNAIS	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3600 :

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 4, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 521.

N° d'ordre : 56	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3601	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3601 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	L'ETAT REPRESENTE PAR NATIXIS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 140.449,00 EUR Accessoires : 14.044,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 5, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 522.

N° d'ordre : 57	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3602	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3602 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 70.903,00 EUR Accessoires : 7.090,30 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 6, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 523.

N° d'ordre : 58	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3603	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3603 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3603 :

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 7, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 524.

N° d'ordre : 59	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3604	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3604 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 223.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 8, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 525.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

N° d'ordre : 60	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3605	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3605 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 233.149,00 EUR Accessoires : 23.314,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 9, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 526.

N° d'ordre : 61	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3606	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3606 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	FORTIS BANK SA	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3606 :

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 357.282,00 EUR Accessoires : 35.728,20 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 10, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 527.

N° d'ordre : 62	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlèvement : 7704P02 2015V3607	Date de l'acte : 15/12/2015
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11			
Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE			
Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3607 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	NATIXIS	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	PHENIX EVOLUTION	344 176 672

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 261.239,00 EUR Accessoires : 26.123,90 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 01/03/2020

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3607 :

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 05/01/2009 Vol 2009 V 11, renouvelée le 03/03/2010 Vol 2010 V 528.

N° d'ordre : 63	Date de dépôt : 22/12/2015	Référence d'enlissement : 7704P02 2015V3608	Date de l'acte : 15/12/2015
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 04/02/2010 Sages : 7704P02 Vol 2010V N° 260		
	Rédacteur : NOT BEURIOT / NEUILLY SUR SEINE		
	Domicile élu : NEUILLY SUR SEINE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2015V3608 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	ETAT REPRESENTE PAR LA SOCIETE NATIXIS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	PHENIX EVOLUTION			344 176 672	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

Montant Principal : 702.247,00 EUR Accessoires : 70.224,70 EUR
Date extrême d'effet : 30/06/2018

Complément : Hypothèque conventionnelle prise en renouvellement de celle publiée le 04/02/2010 Vol 2010 V 260.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

N° d'ordre : 64	Date de dépôt : 26/04/2004	Référence d'enlissement : 7704P02 2004P2353	Date de l'acte : 26/12/2003
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT BAIL RURAL		
	Rédacteur : NOT VAISSADE / FONTENAY TRESIGNY		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 65	Date de dépôt : 13/09/2004	Référence d'enlissement : 7704P02 2004P5345	Date de l'acte : 16/07/2004
	Nature de l'acte : VENTE AVEC DIVISION ET RESILIATION PARTIELLE DE BAIL		
	Rédacteur : NOT SCHAFFNER / FONTENAY TRESIGNY		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 66	Date de dépôt : 17/09/2004	Référence d'enlissement : 7704P02 2004P5529	Date de l'acte : 09/09/2004
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 26/04/2004		
	Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 2353		
	Rédacteur : NOT VAISSADE / FONTENAY TRESIGNY		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2004P5529 : Renouvellement de bail rural a long terme du 26/12/2003

Bailleurs		
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	VAN DE KERCHOVE	11/01/1920
Preneurs		
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
2	VAN DE KERCHOVE	21/11/1943

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2004P5529 : Renouvellement de bail rural a long terme du 26/12/2003

Immeubles					
Preneurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PE	FONTENAY-TRESIGNY	E 58 E 62 E 66 E 68 E 71 à E 72 E 74 à E 76 E 98 E 147 à E 148 E 153 E 156 à E 158 E 197 F 289 F 293 F 298 F 312 F 314 F 324 F 666 à F 667 F 672		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propiété en indivision NP : Nue-propiété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Durée : 9 an(s) à partir de 01/01/2004
Loyer annuel : 5718 euros

Complément : Renouvellement du bail publié le 25/04/1974 volume 1246 n° 20 portant sur la moitié des parcelles suivantes F 289 F 293 E 71 E 157 E 58 E 62 E 66 E 72 E 75 et sur la totalité des parcelles suivantes E197 E153 E147 E148 F314 F312 F324 F298 E98 E68 E156 E74 et du bail publié le 26/05/ et 04/09 /1987 vol 2863 n° 6 suivi de l'attestation rectificative vol 2904 n° 9 pour le surplus.
Le dit renouvellement se terminant le 01/01/2013 aux memes clauses et conditions du bail originaire.

N° d'ordre : 67	Date de dépôt : 30/12/2004	Référence de dépôt : 7704P02 2004D15320	Date de l'acte : 16/07/2004
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 13/09/2004 Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 5345		
	Rédacteur : NOT SCHAFFNER / FONTENAY TRESIGNY		

Disposition n° 1 de la formalité 7704P02 2004D15320 : division de parcelles

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Immeuble Mère						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
FONTENAY-TRESIGNY		E	153			FONTENAY-TRESIGNY		E	198 à 199		
FONTENAY-TRESIGNY		E	197			FONTENAY-TRESIGNY		E	200 à 201		

Disposition n° 2 de la formalité 7704P02 2004D15320 : vente

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	VAN DE KERCHOVE	11/01/1920			
2	VAN DE KERCHOVE	21/11/1943			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
3	AMENAGEMENT 77	304 099 732			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	FONTENAY-TRESIGNY	E 198 E 201		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 382.700,00 EUR

Complément : Usufruit éteint suite au décès le 06/09/2001 de PIONET née le 20/10/1916

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 3 de la formalité 7704P02 2004D15320 : Résiliation partielle de bail rural

Bailleurs					
Numéro	Désignation des Personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
1	VAN DE KERCHOVE				11/01/1920

Preneurs					
Numéro	Désignation des Personnes				Date de Naissance ou N° d'identité
2	VAN DE KERCHOVE				21/11/1943

Immeubles					
Preneurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	PE	FONTENAY-TRESIGNY	E 198 E 201		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Complément : Résiliation partielle à compter de ce jour du bail publié le 26/04/2004 Vol 2004 P N°2353.
Montant des fermages restant dus : 7500 euros

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 80 pages y compris le certificat.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
COULOMMIERS 1
24 RUE MARCEL CLAVIER
77527 COULOMMIERS CEDEX
Téléphone : 0164758966
Mél. : spf.coulommiers1@dgfip.finances.gouv.fr

Maître ROIENA FREDERIC&ROUSSEL
VINCEN
5 QUAI VOLTAIRE
75007 PARIS

Vous trouverez dans la présente transmission :

- Les désignations des immeubles et des personnes issues de votre demande et prises en compte par le serveur Télé@ctes ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- La période d'interrogation est précisée en début de document.
- La réponse à votre demande de renseignements comportant : le certificat, les images des fiches antérieures à Fidji, le relevé des formalités publiées et le certificat de dépôt.

VOUS SOUHAITEZ DEPOSER UNE DEMANDE DE COMPLEMENTAIRE

Pour obtenir les informations complémentaires à la réponse initiale, il vous suffit d'indiquer la référence de la demande initiale(1), Fidji calculera automatiquement la date de début de la période de recherche(2) et reprendra l'ensemble des paramètres sur lesquels la réponse initiale a été formulée.

Pour télépublier un acte accompagné de la demande de complémentaire : la référence de la demande initiale suffit.

Même si votre acte n'entre pas dans le périmètre de Télé@ctes, une complémentaire peut être transmise, par dossier séparé, via Télé@ctes.

Si vous ne disposez pas de Télé@ctes, vous pouvez vous procurer l'imprimé 3240 à partir du site internet « www.impots.gouv.fr ».

VOUS SOUHAITEZ TRANSFERER UN DOSSIER

L'état réponse initial a été délivré via Télé@ctes

Transmettez tout le fichier dématérialisé à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via Télé@ctes.

ou

L'état réponse initial a été délivré hors Télé@ctes

Transmettez tout le dossier papier (demande de renseignements, état-réponse) à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via Télé@ctes.

NB : Une présentation des règles de délivrance des renseignements par les Services de la Publicité Foncière est diffusée sous forme d'une plaquette " La délivrance des renseignements " dont un exemplaire a été mis à la disposition de votre étude. Elle est également disponible sur votre intranet.

(1) La référence de la demande initiale est une information propre à Fidji, restituée automatiquement dans la " réponse du SPF " émanant de Télé@ctes. Elle figure également en entête du certificat du SPF, sous le format AAAA H XXXXX (XX), et au pied de chaque page sous le format AAAA H XXXXX.

(2) La réponse complémentaire couvre la période de la date de mise à jour fichier de la réponse initiale à la date de dépôt de la réquisition complémentaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7704P02 2020H8881

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1956 au 19/06/2020

IMMEUBLES PRIS EN COMPTE DANS LE SERVEUR Télé@ctes

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
192	FONTENAY-TRESIGNY	ZL282		
192	FONTENAY-TRESIGNY	E 203		

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
192	FONTENAY-TRESIGNY	E 203 ZL 282		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 17/11/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004P6786	Date de l'acte : 17/10/2004
	nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE CHANGEMENT DE NUMEROTAGE N° 996		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 17/11/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004P6788	Date de l'acte : 17/10/2004
	nature de l'acte : PROCES-VERBAL DE CHANGEMENT DE NUMEROTAGE N° 997		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 10/02/2005	références d'enlissement : 7704P02 2005D1796	Date de l'acte : 17/10/2004
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE PVCA de la formalité initiale du 17/11/2004 Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 6786		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 10/02/2005	références d'enlissement : 7704P02 2005P927	Date de l'acte : 27/12/2004
	nature de l'acte : DEPOT DE PIECES		

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 18/03/2005 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement : 7704P02 2005P1753	Date de l'acte : 27/01/2005
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2649	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2650	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2651	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2652	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2653	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2654	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2655	Date de l'acte : 29/09/2008

N° d'ordre : 13	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2656	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2657	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2658	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 16	date de dépôt : 02/10/2008 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2008V2659	Date de l'acte : 29/09/2008
N° d'ordre : 17	date de dépôt : 05/01/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2009V1	Date de l'acte : 30/12/2008
N° d'ordre : 18	date de dépôt : 05/01/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2009V2	Date de l'acte : 30/12/2008
N° d'ordre : 19	date de dépôt : 05/01/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2009V3	Date de l'acte : 30/12/2008
N° d'ordre : 20	date de dépôt : 05/01/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 7704P02 2009V4	Date de l'acte : 30/12/2008

N° d'ordre : 21	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V5	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 22	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V6	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 23	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V7	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 24	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V8	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 25	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V9	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 26	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V10	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 27	date de dépôt : 05/01/2009	références d'enlissement : 7704P02 2009V11	Date de l'acte : 30/12/2008
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 28	date de dépôt : 04/02/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V260	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		

N° d'ordre : 29	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V518	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1		
N° d'ordre : 30	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V519	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
N° d'ordre : 31	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V520	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3		
N° d'ordre : 32	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V521	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4		
N° d'ordre : 33	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V522	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5		
N° d'ordre : 34	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V523	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6		
N° d'ordre : 35	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V524	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7		
N° d'ordre : 36	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V525	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8		

N° d'ordre : 37	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V526	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9		
N° d'ordre : 38	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V527	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
N° d'ordre : 39	date de dépôt : 03/03/2010	références d'enlissement : 7704P02 2010V528	Date de l'acte : 01/03/2010
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11		
N° d'ordre : 40	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5125	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3		
N° d'ordre : 41	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5126	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1		
N° d'ordre : 42	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5127	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
N° d'ordre : 43	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5128	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4		
N° d'ordre : 44	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5129	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5		

N° d'ordre : 45	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5130	Date de l'acte : 25/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6		
N° d'ordre : 46	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5131	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7		
N° d'ordre : 47	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5132	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE DE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8		
N° d'ordre : 48	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5133	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE D'INSCRIPTION OU DE SAISIE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9		
N° d'ordre : 49	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5134	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
N° d'ordre : 50	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5135	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11		
N° d'ordre : 51	date de dépôt : 20/06/2011	références d'enlissement : 7704P02 2011D5136	Date de l'acte : 15/12/2009
	nature de l'acte : MENTION EN MARGE CLAUSE CONCURRENCE de la formalité initiale du 04/02/2010 Sages : 7704P02 Vol 2010V N° 260		
N° d'ordre : 52	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3597	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 1		

N° d'ordre : 53	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3598	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 2		
N° d'ordre : 54	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3599	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 3		
N° d'ordre : 55	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3600	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 4		
N° d'ordre : 56	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3601	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 5		
N° d'ordre : 57	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3602	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 6		
N° d'ordre : 58	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3603	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 7		
N° d'ordre : 59	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3604	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 8		
N° d'ordre : 60	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3605	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 9		

N° d'ordre : 61	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3606	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 10		
N° d'ordre : 62	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3607	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 05/01/2009 Sages : 7704P02 Vol 2009V N° 11		
N° d'ordre : 63	date de dépôt : 22/12/2015	références d'enlissement : 7704P02 2015V3608	Date de l'acte : 15/12/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 04/02/2010 Sages : 7704P02 Vol 2010V N° 260		

FORMALITES REPORTEES

N° d'ordre : 64	date de dépôt : 26/04/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004P2353	Date de l'acte : 26/12/2003
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT BAIL RURAL		
N° d'ordre : 65	date de dépôt : 13/09/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004P5345	Date de l'acte : 16/07/2004
	nature de l'acte : VENTE AVEC DIVISION ET RESILIATION PARTIELLE DE BAIL		
N° d'ordre : 66	date de dépôt : 17/09/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004P5529	Date de l'acte : 09/09/2004
	nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 26/04/2004 Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 2353		
N° d'ordre : 67	date de dépôt : 30/12/2004	références d'enlissement : 7704P02 2004D15320	Date de l'acte : 16/07/2004
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 13/09/2004 Sages : 7704P02 Vol 2004P N° 5345		

Cette réponse vous est transmise sous forme dématérialisée à votre demande.